



JOURNAL DES DEBATS

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

No 17 — 2003

Séance

du mercredi 19 décembre 2003

Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence: Pierre-André Comte (PS), premier vice-président du Parlement

Secrétariat: Jean-Claude Montavon, vice-chancelier d'Etat.

Ordre du jour:

1. Communications.
2. Questions orales
3. Elections au Parlement
 - 3.1 Président du Parlement
 - 3.2 Premier vice-président du Parlement
 - 3.3 Deuxième vice-président du Parlement
 - 3.4 Deux scrutateurs
 - 3.5 Deux scrutateurs suppléants
4. Elections au Gouvernement
 - 4.1 Président du Gouvernement
 - 4.2 Vice-président du Gouvernement
5. Rapport du Gouvernement sur la réalisation du quatrième programme de développement économique
6. Motion no 723
Réorganisation de l'état civil jurassien: laissons la liberté de choix aux futurs mariés! Michel Juillard (PLR)
7. Question écrite no 1801
Adhésion aux chartes européennes de l'autonomie locale et de l'autonomie régionale. Pierre-André Comte (PS)
8. Question écrite no 1802
Conditions de détention des chevaux. Charles Juillard (PDC)

(La séance est ouverte à 8.30 heures en présence de 60 députés et de l'observateur de Moutier.)

1. Communications

Le président: Mesdames et Messieurs les Députés, Madame et Messieurs les Ministres, Mesdames, Messieurs, après vous avoir transmis mon plus cordial et amical bonjour,

je déclare ouverte l'ultime séance de l'année 2003 de notre Parlement.

«J'ai beaucoup contribué à rendre la déclaration universelle, c'est-à-dire à faire d'elle un monument du droit des gens, protecteur des hommes de tous lieux, de tous territoires, de toutes confessions, sans préoccupation de connaître le régime des Etats ou des autres groupes humains sous lesquels ils vivent». Ainsi parle René Cassin, en septembre 1958, de la Déclaration des Droits de l'Homme, dont nous avons commémoré, le 10 décembre dernier, dans le Jura et bien au-delà, le 55ème anniversaire. Admirateur de ce fantassin de la défense du droit des gens, et alors même que nous nous apprêtons à vivre une année 2004 marquant le 30ème anniversaire du plébiscite du 23-Juin et le 25ème anniversaire de notre Etat cantonal, je ne pouvais m'empêcher d'en évoquer le lumineux souvenir.

D'ores et déjà, je vous invite à entrer dans une réflexion active sur la jouissance et l'exercice de la souveraineté conquise il y a un quart de siècle, en application du droit d'autodétermination des peuples. C'est bien du Jura que je veux parler, de ses formidables atouts dont il ne prend pas toujours la mesure, de sa capacité instinctive à la cohésion et à la solidarité. Il y a quelques années, Edmond Kaiser disait ceci d'extraordinairement beau dans le quotidien local: «Il y a un peuple jurassien solidaire par nature. Je pensais un jour qu'on pourrait constituer une armée jurassienne au secours des êtres». C'est de ce Jura-là, j'en suis sûr, que nous sommes tous fiers et c'est à ce Jura-là que nous devons tous consacrer un dévouement sans faille. Pour ma part, je m'y engage et ne doute pas de partager cette ambition délibérée avec l'ensemble des représentants de notre peuple.

C'est dans cet état d'esprit que, sans plus attendre, je vous propose d'entamer notre ordre du jour. Mais avant cela, je ne voudrais pas oublier de remercier, au nom de l'institution parlementaire, pour services rendus à l'Etat, d'une part Monsieur le substitut du procureur, Me Hubert Piquerez, d'autre part Monsieur Jean-Denis Rérat, député suppléant démissionnaire. Je souhaite au premier une excellente retraite et au second plein succès dans ses activités d'entrepreneur, lesquelles ne lui permettent plus de poursuivre son mandat parlementaire. D'emblée, j'adresse nos vœux les meilleurs à leurs successeurs.

Nous aurons l'occasion tout à l'heure d'inaugurer deux nouvelles urnes que vous voyez à ma gauche. Elles ont été confectionnées, sur une idée de notre secrétaire, par les Ateliers de formation de Bassecourt dirigés par M. Gérard Mon-

tavon; je les remercie infiniment. Le stylo à bille qui sur vos tables est un petit cadeau du Secrétariat du Parlement. La «planche du terroir» vous est offerte par la FSG Alle, dont je salue ici très amicalement les représentants, pour vous informer qu'elle organise, en juin prochain, la première Fête jurassienne jeunesse de gymnastique au niveau centre sportif d'Alle que vous avez contribué à ériger par décision du Parlement du 12 avril 2000.

Passons maintenant, si vous le voulez bien, au point 2 de notre ordre du jour, les questions orales. Vingt questions orales sont prévues durant l'heure qui vient. Je prie donc les députés et les intervenants de bien vouloir être concis afin que chacun puisse y trouver son compte.

2. Questions orales

Le Canton et la nouvelle composition du Conseil fédéral

M. Gilles Froidevaux (PS): Nous avons entre nous, gauche et droite, des divergences sur la conception de la solidarité, le rôle de l'Etat ou la stratégie économique et financière. Cette confrontation, loin d'être un risque, est une chance pour la démocratie car c'est l'indifférenciation politique qui produit l'indifférence civique. Chacun sert, à sa place, notre Canton.

Mais, depuis le mercredi 10 décembre dernier, nous avons tous un devoir supérieur commun, celui de combattre l'extrémisme. Vous l'avez tous compris: je veux bien entendu parler de l'entrée au Conseil fédéral de Christoph Blocher et du basculement du Gouvernement dans le conservatisme. Avec ce renforcement de la droite ultra-libérale, le programme politique est annoncé: démantèlement de l'Etat, économies à tout va, fermeture au monde extérieur. Par ses décisions, la majorité du Parlement a décidé de tourner le dos à une politique d'équilibre entre les forces en présence et misé sur la confrontation sociale. De ce fait, les chances de résoudre, ces prochaines années, les importants problèmes toujours pendants vont diminuer. On court en effet le risque de voir la nouvelle majorité gouvernementale pratiquer, en matières sociale et financière, une politique de confrontation qui aura pour effet de paralyser le pays.

Comme élus d'un canton, nous devons nous inquiéter de cette évolution politique. Le PDC Jura et le PSJ ont justement exprimé cette inquiétude par des communiqués de presse. Titrant «Un virage à droite inquiétant», la réaction du PDC est on ne peut plus claire: «Conservatisme et repli sur soi, voilà ce qui attend la Suisse». Le PSJ, quant à lui, déclare que cette nouvelle configuration aura des conséquences plus que néfastes dans des domaines aussi divers que la justice sociale, le service public, le statut des régions dites périphériques et l'ouverture à l'Europe.

Dès lors, je demande au Gouvernement de s'exprimer par rapport à la nouvelle composition du Conseil fédéral et lui demande s'il partage notre inquiétude quant à de nouveaux reports de charges de la Confédération vers les cantons.

M. Gérald Schaller, président du Gouvernement: Après l'élection du Conseil fédéral du 10 décembre dernier, le Gouvernement jurassien ne s'est pas livré à une analyse détaillée de la situation et à l'examen des conséquences que cette nouvelle donne pourrait avoir durant la prochaine législature. L'appréciation que je vais donc vous donner maintenant est

tout à fait personnelle; elle n'engage absolument pas l'ensemble du Gouvernement jurassien.

Le premier constat que j'aimerais faire à la suite de cette élection, c'est que les Chambres fédérales ont eu peu d'égard pour les femmes dans cette élection et que l'égalité, qui est pourtant largement admise dans son principe, est restée, dans les faits, ignorée. En tout cas, elle n'a pas été la première préoccupation des parlementaires fédéraux et je déplore, quant à moi, qu'elle ait débouché sur la non-réélection de Mme Rutz Metzler dont les compétences et les qualités n'ont jamais été contestées.

Je constate également, tout comme vous Monsieur le député Froidevaux, que c'est un renforcement de la droite conservatrice au Conseil fédéral auquel on assiste à l'issue de cette élection avec l'arrivée de MM. Blocher et Hans-Rudolf Merz. Ce que je crains, c'est que les valeurs de solidarité et d'ouverture n'aient que peu d'écho durant la prochaine législature et qu'elles cèdent le pas au repli sur soi et au conservatisme. Ce que je crains encore, c'est que le nécessaire rétablissement des finances fédérales ne se fasse au détriment des cantons et plus particulièrement au détriment des cantons financièrement faibles qui sont, de mon point de vue, dans l'incapacité de supporter de nouveaux transferts de charges, auxquels nous allons nous opposer fermement.

Ce que j'espère enfin, c'est que ce nouveau Conseil fédéral me détrompe rapidement en démontrant que la cohésion du pays et la cohésion sociale font toujours partie de ses objectifs prioritaires.

M. Gilles Froidevaux (PS): Je suis satisfait.

Avenir du Centre d'imagerie médicale

Mme Catherine Gnaegi (PLR): J'ai appris que le Centre d'imagerie médicale du Jura allait prochainement déposer son bilan, entraînant le licenciement de sept collaborateurs jurassiens.

Depuis 1999, la convention tarifaire est négociée. En mars 2003 seulement, la valeur du point a été fixée. Le Service de la santé estimait sa valeur à 4.45 francs. Pour la facturation durant cette période, une valeur du point à 3.90 francs a été utilisée. Monsieur Prix a estimé que cette valeur était trop haute et l'a descendue à 2.73 francs. De plus, il a introduit une clause de rétroactivité depuis 1999. Monsieur Prix a basé sa décision sur le fait que la population de notre Canton était insuffisante pour rentabiliser un centre IRM et il a intentionnellement fixé le prix du point très bas.

A titre de comparaison, le Valais dispose de sept installations, le canton de Vaud de plus de dix, Genève entre dix et quinze et Neuchâtel va acquérir son troisième IRM au début 2004.

C'est l'effet rétroactif, qui occasionne le remboursement d'une somme estimée à 1,5 millions, qui pousse le centre à la faillite. La fermeture de cet établissement obligera les utilisateurs jurassiens à se déplacer à Bâle, à Bienne ou à La Chaux-de-Fonds. Ceci impliquera des frais supplémentaires de déplacement pour les personnes hospitalisées. L'Hôpital du Jura a pu, jusqu'ici, avantageusement profiter de l'équipement de pointe et de la proximité du Centre d'imagerie.

Je demande au Gouvernement ce qu'il a entrepris pour défendre, vis-à-vis de Monsieur Prix, la valeur du point qu'il estimait correcte à 4.45 francs. Et je lui demande également

s'il a ouvert des négociations pour reprendre les installations modernes de ce centre.

M. Claude Hêche, ministre de la Santé: Je suis bien sûr informé de la situation telle qu'elle se présente dans ce secteur d'activité. Je dirais non pas suffisamment dans le détail puisque nous sommes ici en présence d'une entreprise privée et, bien sûr, le Gouvernement ne peut pas s'ingérer dans le fonctionnement d'une telle entreprise.

Je voudrais aussi rappeler à cette tribune que, dans le cadre de la procédure que vous avez décrite à cette tribune Madame la Députée, le Gouvernement a appuyé les propositions et notamment les premiers accords qui étaient intervenus entre le CIMJ et Santésuisse et que malheureusement, dans le cadre de ces procédures, le Gouvernement, sur la base d'une décision qu'il a prise, a été débouté par le Conseil fédéral. Nous devons donc prendre acte de cette décision; il n'y a plus de possibilité de poursuivre; c'est une décision qui s'applique automatiquement.

Comme vous l'avez également rappelé, il y a effectivement un rétroactif, ceci à partir, je crois, du mois de mars 2001, avec des enjeux financiers conséquents pour cette entreprise.

Sur les deux questions que vous posez, je puis répondre de la manière suivante. Je considère que le Gouvernement a fait son travail. Il a appuyé une entreprise jurassienne en tant que telle. S'agissant en particulier du maintien de l'IRM, j'ai mis en contact les responsables du CIMJ avec le conseil d'administration de l'Hôpital du Jura pour voir de quelle manière il serait possible de dégager une solution afin que cette installation technique puisse être maintenue sur territoire jurassien.

Mme Catherine Gnaegi (PLR): Je suis satisfaite.

Respect du plan hospitalier et mesures compensatoires en faveur de l'Ajoie

M. Philippe Gigon (PDC): Le 10 décembre dernier, les femmes suisses ont connu une journée noire lors de l'élection au Conseil fédéral. Le 12 décembre, toutes proportions gardées bien entendu, l'Ajoie a également connu sa journée noire suite aux déclarations exprimées lors de la conférence de presse informant des mesures prises à l'égard de l'Hôpital du Jura et, ce, en application du plan hospitalier.

En effet, les mesures annoncées se concrétiseront en particulier par la suppression d'emplois touchant quatre-vingts personnes sur le site de Porrentruy. Avec les problèmes connus et reconnus concernant la baisse de la démographie que connaît l'Ajoie, les décisions décrétées peuvent être taxées de désastreuses pour notre région périphérique.

Cependant, les représentants de l'Hôpital du Jura auraient pu mettre un peu de baume au cœur de la population ajoutée en déclarant par exemple que la direction de l'Hôpital du Jura, installée actuellement à Delémont, sera transférée prochainement à Porrentruy, ceci en conformité de la décision prise par le Parlement. Et bien non, même pas cela! Je le regrette et cela me gêne quelque part.

Ma question au Gouvernement sera donc la suivante: la direction de l'Hôpital du Jura respectera-t-elle la décision prise par le Parlement en venant s'installer sur le site de Porrentruy? Si oui, pouvez-vous nous informer de la date du déménagement? Le Gouvernement peut-il aussi rassurer et

nous assurer qu'il prendra malgré tout, en faveur de l'Ajoie, des mesures compensatoires, retirées du message complémentaire concernant le plan hospitalier du 28 mai 2002?

M. Claude Hêche, ministre de la Santé: Toute situation ou tout changement suscite inévitablement des réactions. Je le comprends, je partage même ces réactions. Mais je me dois de rappeler à cette tribune que le mandat qui est confié au ministre de la Santé, implicitement au collège gouvernemental, c'est que, dans ce cas de figure s'agissant du plan hospitalier, nous nous devons de respecter la décision que vous avez prise, Mesdames et Messieurs les députés, au mois de juin 2002. Et je dois encore une fois confirmer à cette tribune que les décisions ont été respectées en tous points.

Fort de ce constat et pour essayer de rassurer Monsieur le député Gigon, j'aimerais également lui dire que, tant du côté du président de la commission parlementaire que de ma part, nous sommes intervenus auprès du président du conseil d'administration de l'Hôpital du Jura pour que la direction dudit hôpital soit déplacée dans les meilleurs délais à Porrentruy, conformément à la décision que vous avez également prise, ceci au mois d'août de l'année dernière.

Sur la base des informations en ma possession, on peut dire qu'une partie de cette décision a été appliquée. Cela concerne sept à huit personnes. Par contre, s'agissant du solde de personnes (ordre de grandeur: dix), le déplacement interviendra au plus tard au mois de juin 2005. Je puis vous donner la garantie que nous serons très attentifs à ce que cette décision soit respectée.

S'agissant maintenant des mesures compensatoires, Monsieur le Député, entre le plan déposé en octobre 2001 et celui de mai 2002, nous avons très clairement indiqué, dans le message du Gouvernement, que les compensations vis-à-vis du district de Porrentruy n'entraient plus en considération. Là aussi, c'est une décision que vous avez partagée avec le Gouvernement et il m'est bien sûr très difficile de répondre favorablement à votre interrogation s'agissant de mesures compensatoires. Je me dois de respecter vos décisions et je suis convaincu que vous les comprendrez, voire même les partagerez.

M. Philippe Gigon (PDC): Je suis partiellement satisfait.

Crédits LIM

M. Jean-Jacques Sangsue (PDC): Qu'en est-il des crédits LIM? Selon certaines informations, il semblerait que la Confédération a l'intention de réduire sensiblement les crédits LIM, voire même d'en décider la suppression totale.

Pour une région comme le Jura, cette mesure serait de nature à pénaliser fortement les collectivités locales, c'est-à-dire en priorité les communes, mais aussi à toucher négativement certaines réalisations privées ayant un intérêt public.

Une telle décision aurait pour conséquences de freiner la volonté de développement, de reporter la réalisation d'infrastructures et d'autres objets inscrits au catalogue de la Région Jura. On balaierait d'un seul coup trente ans d'expérience de politique régionale.

La presse et la radio se sont déjà fait l'écho des intentions fédérales à ce sujet. Ma question: pouvez-vous, Monsieur le Ministre, nous dire si nos craintes sont fondées? Dans l'affirmative, quelles sont les démarches en cours ou envisagées par le Gouvernement?

M. Jean-François Roth, ministre de l'Economie: Oui, Monsieur le Député, ces craintes sont fondées. Elles sont liées à l'annonce d'une nouvelle politique régionale que la Confédération entend mettre en place et en vigueur à partir de l'année 2007.

En ce moment, les experts et les politiques discutent d'un certain nombre de propositions et il est clair que des instruments comme la LIM, qui est une loi qui a permis de financer des infrastructures dans les régions de montagne, des instruments comme l'arrêté Bonny sont remis en cause et seront vraisemblablement relayés par d'autres mesures. Tout le problème est de savoir si ces autres mesures satisferont des régions comme les nôtres.

La Confédération, à la faveur de l'introduction d'une nouvelle politique régionale, a notamment l'intention de présenter une loi sur les mesures de politique régionale et une fondation de droit public qui devrait assurer le financement – mais celui-ci n'est pas assuré – des infrastructures de développement dans les régions. Vous avez compris qu'on exclut – mais cela est contesté depuis plusieurs années – les infrastructures de base (eau, écoles, routes par exemple) que la LIM a contribué à financer jusqu'ici, s'agissant notamment des investissements. Et la thèse de la Confédération, c'est que ces infrastructures de base devraient être financées maintenant par le biais de la nouvelle péréquation financière.

Alors, naturellement, il y a des raisons de craindre ces nouvelles dispositions et les nouvelles tendances qui se font jour. Nous sommes en train de discuter avec la Confédération. Je sors d'une séance de quatre heures hier à Berne dans le cadre du Seco où on nous a expliqué, mais avec beaucoup de flou encore, les dispositions dont je parle maintenant. Il est bien clair que nous devrions rester vigilants et que, notamment dans le cadre de la consultation qui s'annonce pour le printemps de l'an prochain, les cantons, en particulier le Jura, devront, sur la base de cette fois-ci de propositions précises, aussi manifester leurs intentions.

Cela dit, dans le canton du Jura, on a quand même maintenant un véritable problème avec la LIM et le financement de nos infrastructures de base. La Confédération avait déjà voulu, il y a quelques années en arrière, plutôt financer des projets de développement. On est resté toujours quand même fixé sur ces infrastructures de base. Et pour la période 2003 à 2007, alors que nous avons 21 millions de francs à disposition, pour la seule année 2003 on a déjà dépensé 12 millions de francs. Et cela ne va pas pour des infrastructures de base. Le Service cantonal de l'économie et la Région Jura sont en train d'étudier les mesures qu'il convient de prendre. Il faut se montrer aussi, dans la sélection des projets, un peu plus rigoureux, un peu plus sélectif.

Voilà donc quel est l'état de la situation actuelle. Donc, des raisons d'avoir des craintes mais aussi des raisons d'apporter des amendements à ce qui se prépare.

M. Jean-Jacques Sangsue (PDC): Je suis satisfait.

Information publique relative à une nouvelle rame des CFF

M. Jean-Pierre Petignat (PS): Ma question concerne le ministre Laurent Schaffter.

Samedi dernier, le train paraît-il le plus moderne de Suisse a fait halte en gare de Delémont à 10.28 heures, où il a été baptisé du nom de Xavier Stockmar. Il a poursuivi son

voyage jusqu'à Boncourt. Ce nouveau train pendulaire circulera sur la ligne Genève-Delémont-Bâle.

Le ministre Laurent Schaffter, avant le baptême au champagne de la locomotive, a rappelé justement que l'esprit progressiste de Xavier Stockmar anime toujours les Jurassiens.

Cette belle réalisation sera bénéfique pour les usagers et nous espérons positive pour la gare de Delémont confrontée aux mesures de restructuration qui ne sont pas sans conséquences pour les agents des CFF.

Evénement particulier pour le Jura, je demande au parrain de la nouvelle rame et ministre Laurent Schaffter s'il n'aurait pas été judicieux d'associer et d'informer plus largement la population jurassienne. Les familles jurassiennes auraient sûrement apprécié et participé en nombre à cette inauguration qui aurait été une fête populaire et bien dans l'esprit des Jurassiens. La cérémonie n'a rassemblé que quelques officiels, représentants de communes et la presse, publicité oblige!

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Equipement: A votre question, je répondrai oui, c'est bien dommage qu'il n'y ait pas eu une information générale sur cet événement. Mais je précise immédiatement que l'organisation de cette manifestation a été prise en main par la direction générale des CFF. Nous y avons été associés uniquement pour l'organisation stratégique en ville de Delémont.

Moi-même, j'aurais même souhaité que cet événement se déroule à Porrentruy. Le timing était extrêmement compté. Nous n'avions que quelque trente minutes pour consacrer cet événement à Delémont. Je suis tout à fait d'accord avec vous, on aurait pu imaginer une information générale et inviter la population jurassienne à cette manifestation.

Mais, tout de même, le Gouvernement jurassien et moi-même avons été très sensibles au geste qu'a fait la direction générale des CFF en baptisant Xavier Stockmar ce nouveau train ICM.

M. Jean-Pierre Petignat (PS): Je suis satisfait.

Surveillance électronique des détenus

M. Fritz Winkler (PLR): Fin novembre, un rapport intermédiaire sur la surveillance électronique des condamnés a été présenté.

Depuis 1999, six cantons ont reçu l'autorisation du Conseil fédéral de procéder à des essais. Selon ce rapport, les résultats sont très concluants. Sur 631 condamnés ayant fait l'expérience, seuls 44 ont interrompu l'expérience ou n'ont pas respecté les règles, soit moins de 7 %! Le canton de Soleure a également opté pour ce système depuis le mois de mars de cette année.

En 1997 déjà, notre ancien collègue Jean-René Ramseyer avait déposé une question écrite sur le même sujet. Dans la réponse du Gouvernement figurait la remarque suivante: «La détention en arrêt domiciliaire coûterait nettement plus que la semi-détention». Or, selon le rapport intermédiaire, les coûts bruts de la surveillance se montent en moyenne à 54 francs par jour au lieu de 133 francs en semi-détention.

Grâce à ce nouveau système carcéral, les détenus peuvent se rendre chaque jour à leur lieu de travail et passent le reste du temps auprès de leur famille. Bien évidemment, ce

système ne peut être appliqué que pour les détenus condamnés à de courtes peines.

Je suppose que, dans notre Canton aussi, des condamnés pourraient profiter de cette surveillance électronique. Ma question est donc la suivante: puisque les essais sont concluants, le Gouvernement est-il prêt à introduire rapidement la surveillance électronique de certains condamnés afin de diminuer les frais des prisons?

M. Gérald Schaller, ministre de la Justice: Ces dernières années, on a constaté dans les prisons jurassiennes une diminution du nombre de journées de détention exécutées, cela suite en particulier à l'introduction de peines de substitution telles que les travaux d'intérêt général, suite aussi au recours de plus en plus fréquent à la possibilité d'exécuter une peine en semi-détention.

La réduction du nombre de journées de détention exécutées a bien évidemment pour effet que le prix de ces journées, dès lors que l'appareil n'est pas réduit, a tendance à augmenter. Dans ces conditions, nous sommes bien évidemment prêts à examiner la possibilité d'introduire également dans le Jura les arrêts domiciliaires. Nous attendrons cependant de disposer du rapport définitif sur les expériences réalisées.

J'aimerais cependant attirer l'attention de Monsieur le député Winkler sur le fait qu'il ne s'agit pas là seulement d'une question de coût comme cela a été très bien illustré par l'ancien procureur de la République du canton de Genève, qui avait posé la question de savoir si le fait de passer ses soirées et ses week-ends à la maison en compagnie de son épouse devant la télévision pouvait être considéré comme l'exécution d'une peine privative de liberté! (*Rires.*)

M. Fritz Winkler (PLR): Je suis satisfait.

Revenus déterminants pour l'obtention des bourses

M. Serge Vifian (PLR): Tous ceux qui s'y sont essayés en attesteront: le remplissage d'une demande de bourse nécessite de la patience et le décryptage de la décision de la perspicacité. Le citoyen lambda peine à comprendre la logique des montants pris en compte dans le calcul du budget des parents. Des dispositions légales sont bien invoquées mais le requérant en ignore la teneur et chaque citoyen ne dispose pas forcément chez lui de la loi du 25 avril 1985 et de l'ordonnance du 4 juillet 1994 sur les bourses. Il faudra un jour s'atteler à la simplification de ces formules.

Mais c'est un autre aspect du problème que je souhaite aborder aujourd'hui. Les parents qui ont déposé des demandes ces derniers mois se sont vu signifier des décisions où les revenus déterminants pris en considération sont ceux de l'année fiscale 2001. Or, il se trouve des parents pour avoir subi des baisses de revenu en 2002 et qui remplissent aujourd'hui, en 2003, les conditions d'octroi de la bourse sollicitée pour leurs enfants. Quand ils s'étonnent qu'on se réfère à la taxation fiscale 2001, le Service financier de l'enseignement leur répond que cette pratique s'explique par le fait que tous les contribuables n'ont pas reçu leur taxation 2002.

Conclusion: résignez-vous si vous vous êtes appauvri! L'Etat ne va pas bousculer ses habitudes pour si peu. Cette situation n'est pas seulement paradoxale, elle peut conduire à des injustices!

Là comme ailleurs, ne conviendrait-il pas de substituer un peu de bon sens cartésien à l'inflexibilité bureaucratique? En d'autres termes, ne pourrait-on pas tenir compte de la situation réelle lorsqu'elle est déjà connue, respectivement autoriser le requérant à revenir à la charge lorsqu'il a reçu sa taxation et que celle-ci confirme son bon droit?

En post-scriptum, je tiens à déclarer, ici et maintenant, que tant la question orale du député Froidevaux que la réponse du ministre Schaller relèvent du procès d'intention et manifestent de surcroît un mépris pour l'expression du suffrage démocratique. Avant même que le nouveau Conseil fédéral ait pris ses fonctions, on préjuge de ses futures décisions. Bravo pour cette belle démonstration d'objectivité politique!

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre de l'Education: Monsieur le Député, vous avez raison sur l'analyse que vous portez, à savoir sur la simplification des procédures ou le bon sens à prendre en considération en lieu et place des réponses toutes faites où l'on indique aux personnes qu'elles n'ont plus qu'à se résigner. Je ne pense pas que ce soient les termes utilisés.

Mais par contre, techniquement, je suis franchement incapable de vous dire quelles sont exactement les formulations données. Donc, je vais regarder avec le Service financier de l'enseignement parce qu'effectivement, si des personnes ont droit à des prestations une fois leur déclaration d'impôt complétée et revisitée par le Service des contributions qui acquiesce sur les chiffres, je pense qu'il n'est pas correct qu'elles ne puissent pas accéder à des prestations de bourse. Je vous remercie de soulever cette question de manière officielle pour que je prenne langue avec le Service financier de l'enseignement.

M. Serge Vifian (PLR): Je suis satisfait.

Horaires 2004-2005 de Car postal sur le Haut-Plateau

M. Marcel Ackermann (PDC): L'ébauche des horaires 2004-2005 pour les cars postaux a retenu toute l'attention et inquiète les habitants des villages du Haut-Plateau qui sont Sohjières, Movelier, Ederswiler, Mettembert, Pleigne et Bourrignon.

Si le départ des bus de midi est toujours prévu à 12h03 comme c'est le cas actuellement, leur retour à Delémont pourrait être avancé de 15 minutes afin d'assurer la correspondance avec le train de 13h20 à destination de Bâle. Ceci est très compromettant et porterait un grave préjudice aux habitants des villages concernés qui ne pourraient plus rentrer à leur domicile pour le repas. Le temps disponible pour manger descendrait en dessous d'un quart d'heure pour les habitants de Bourrignon. Actuellement, ces courses sont très fréquentées par les apprentis, les ouvriers, les élèves du collège mais également par les élèves de Develier-Dessus et des fermes environnantes qui fréquentent l'école primaire de Develier.

L'implantation d'une éventuelle cafétéria au collège de Delémont ne justifie en aucun cas un tel changement. Vous n'ignorez pas, Madame et Messieurs les Ministres, les efforts conséquents consentis à leurs frais par ces communes pour améliorer leur desserte en transports publics. Il faut à tout prix éviter que ces efforts ne soit anéantis par un horaire qui ne prendrait plus en compte le repas de midi.

Ma question est la suivante: le Gouvernement peut-il nous garantir que les communes concernées seront préalablement consultées et que l'intérêt de leur population sera pris en compte? Il est certes louable de vouloir assurer une correspondance pour un éventuel voyageur à destination de Bâle mais n'est-il pas prioritaire de privilégier la clientèle pendulaire qui assure une occupation régulière des cars postaux? Ne plus donner aux enfants la possibilité de rentrer à midi équivaudrait à supprimer la clientèle et, à très court terme, c'est la ligne elle-même qui serait menacée.

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Équipement: A la première question de savoir si les communes du Haut-Plateau seront consultées, je réponds oui puisque le plan horaire va être (je l'avais d'ailleurs déjà dit dans une réponse à une autre question orale) mis en consultation. Nous allons consulter l'ensemble des communes qui sont concernées ainsi que les utilisateurs de ces transports publics. Naturellement, nous espérons d'ailleurs qu'ils se prononceront et que nous pourrions aménager des horaires qui puissent satisfaire au maximum les utilisateurs.

Et là, je rejoins tout à fait votre remarque en ce qui concerne le fait d'offrir la possibilité aux élèves de rentrer à midi quand c'est possible. Et naturellement, compte tenu de cette sensibilité, j'interviendrai auprès du Service des transports pour qu'on tienne compte de cette problématique.

Mais, je vous rassure, les communes seront consultées. Des solutions seront trouvées. J'imagine qu'on ne pourra pas satisfaire l'ensemble des requêtes qui seront formulées mais nous chercherons à en satisfaire le maximum.

M. Marcel Ackermann (PDC): Je suis satisfait.

Exonérer de taxes cantonales les manifestations favorisant des associations humanitaires

M. Luc Schindelholz (CS-POP): Le week-end dernier s'est déroulée la quatrième édition du «Tropicana Beach Contest» à la halle des fêtes de Bassecourt. Cette manifestation de grande ampleur rapporte chaque année, je vous le rappelle, plusieurs dizaines de milliers de francs à diverses associations à but humanitaire et est organisée par plus de 180 bénévoles. Un travail de titan au service d'une noble cause.

Si l'intégralité des bénéfices est reversée à des associations telles que «Puits au Burkina Faso», «Groupe Nicaragua» ou «C'dyp», il apparaît dans la comptabilité qu'une somme de 684 francs est perçue par la République et Canton du Jura à titre de taxe sur le permis de danse et sur le permis de débit de boissons.

Vu le caractère exceptionnel d'une telle manifestation, sachant en outre que ce montant équivaut annuellement à l'achat du matériel scolaire pour 132 enfants du Bénin, le Gouvernement est-il prêt, à l'avenir, à exonérer le «Tropicana Beach Contest» d'une telle taxe et à réfléchir à ce principe pour toutes les autres manifestations similaires à but humanitaire, telles le «Téléthon» ou la «Giga Night»?

M. Jean-François Roth, ministre de l'Économie: Avant Noël, Monsieur le Député, j'aimerais bien vous dire oui mais j'ai déjà eu l'occasion à cette tribune d'expliquer la position du Gouvernement. Nous sommes actuellement dans une si-

tuation où, finalement, on ne se départit pas trop des recettes que nous avons.

Le Gouvernement avait à l'époque répondu aussi à une ou plusieurs questions identiques, précisément sur le «Téléthon». Et la position que nous avons arrêtée était que nous n'allions pas faire d'exception même si cette manifestation a pris une grande ampleur. C'est ce qui justifie d'ailleurs votre intervention, que par les bénéfices qu'elle génère, l'utilité publique y trouve son compte. Nous ne voulions pas faire d'exception parce que si nous en faisons une, nous ne saurons pas où nous arrêter et il n'y a pas de raison non plus de ne pas exempter de ces taxes des petites sociétés qui ont peut-être autant de mérite mais qui n'ont peut-être pas autant de moyens.

Par conséquent, Monsieur le Député, je suis au regret de vous dire que le Gouvernement n'entre pas en matière.

M. Luc Schindelholz (CS-POP): Je ne suis pas satisfait.

Professeurs faisant du prosélytisme politique à l'école

M. Philippe Rottet (UDC): La semaine dernière, des lycéens ont manifesté publiquement leur désapprobation suite à l'élection de MM. Blocher et Merz au Conseil fédéral. Nous pouvons considérer cette manière de faire comme faisant partie du jeu démocratique. (*Des voix dans la salle: Aaaaahh! Rires.*)

Toutefois (*rires*), et les témoignages concordent parfaitement (*des voix dans la salle: Aaaaahh!*), certains professeurs du lycée ont encouragé vivement cette manifestation. (*des voix dans la salle: Oooohh!*) Pire encore, ils ont également, et de façon systématique, dénigré certains partis politiques (au pluriel) à plusieurs reprises durant les mois qui ont précédé cette élection. Ceci est intolérable, inacceptable de faire un quelconque prosélytisme politique auprès de la jeunesse qui leur est confiée. Il s'agit d'un abus manifeste de pouvoir!

Nous ne saurons, à l'avenir, tolérer ces agissements dans une école qui se veut laïque, neutre et apolitique et nous demandons au Gouvernement ce qu'il entend entreprendre dans les meilleurs délais afin que de tels faits ne se reproduisent plus.

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre de l'Éducation: L'école publique est laïque, républicaine, apolitique mais l'école publique ne peut pas empêcher le débat d'idées. Donc, dans un sens, on demande à ce qu'il y ait de l'instruction civique, à ce qu'on ait des leçons en matière de citoyenneté et autres. Ensuite, effectivement, je ne suis pas garante du contenu de chacun de ces cours ou des discussions, de ce qui se passe dans les discussions entre un enseignant et ses élèves ou dans les cours en tant que tels.

Pour ma part, je trouverais regrettable qu'il y ait du prosélytisme politique à l'interne même des écoles, qui plus est des écoles de degré secondaire, mais le fait que les lycéens aient manifesté, je pense plutôt que c'est un signe de la vitalité – comme vous l'avez d'ailleurs dit mais peut-être pas avec le même regard que moi – et de l'intérêt que les jeunes portent à la cause publique.

Et vu que cette tribune des questions orales est l'occasion de faire un peu de politique, je dois vous dire que je suis allée manifester à Berne le samedi parce que je trouve que cette image du Conseil fédéral – j'attends de voir – donne

effectivement une image de la Suisse quand même un tout petit peu inquiétante.

M. Philippe Rottet (UDC): Je ne suis pas satisfait du tout!

Modèle jurassien pris pour exemple par la Confédération

M. Pascal Prince (PCSI): Lors d'une récente visite d'une délégation de la République populaire de Chine, il a été fait mention dans la presse de l'utilisation de la lutte séparatiste jurassienne en tant qu'exemple de résolution de conflit des minorités d'une manière paisible.

Si l'on comprend aisément le besoin de présenter des solutions alternatives à un régime tel que celui de la Chine populaire qui menace régulièrement Taïwan d'invasion militaire, qui a massacré sans retenue une culture millénaire au Tibet où il continue d'ailleurs de transformer volontairement le tissu ethnique en sa faveur, qui refuse la liberté religieuse et politique au peuple Ouïgour et qui agit de manière autoritaire sur les autres minorités ethniques, religieuses ou sociales, je ne peux m'empêcher d'être curieux.

La Suisse prend régulièrement notre combat pour la liberté en modèle pour en tirer gloire. Même le canton de Berne profite lui aussi à l'occasion de le faire, notamment lors du dernier Congrès mondial sur le fédéralisme. Je le regrette évidemment car j'imagine que les modèles, les exemples de réussite ne souffrent d'aucune explication complémentaire, de «oui mais...» ou autre «toutefois...».

Nous le savons tous ici, la Question jurassienne n'est pas réglée. L'Assemblée interjurassienne en est la preuve la plus tangible pour un observateur extérieur. L'absence de résonance de ce bémol m'horripile et j'aimerais bien savoir comment le Gouvernement gère ce genre de déclaration d'auto-satisfaction déplacée.

Aussi, le Gouvernement peut-il m'expliquer, voire me rassurer, en me répondant aux questions suivantes:

– Dans quelle mesure la problématique de la non-résolution de la Question jurassienne a-t-elle été communiquée à la délégation chinoise?

– Quels sont les moyens utilisés pour rappeler, quand cela est nécessaire, la réalité de la persistance d'un problème institutionnel majeur en Suisse, à savoir la Question jurassienne?

M. Jean-François Roth, ministre: Début novembre dernier, nous avons été interpellés par le Département fédéral des Affaires étrangères qui nous a indiqué qu'il conduisait, à la fin du mois, un séminaire consacré d'ailleurs aux Droits de l'Homme avec un point de vue critique avec des représentants de la République populaire de Chine, des hauts fonctionnaires qui provenaient soit des ambassades, soit des ministères. On nous a indiqué qu'on allait visiter le Jura, faire une visite à Saint-Ursanne (un dimanche d'ailleurs) et demandé si on voulait recevoir ces Chinois.

Le canton du Jura est un canton accueillant. Nous recevons tous nos hôtes et le Gouvernement a aimablement dépêché notre vice-chancelier à cette tâche pour présenter à ces messieurs de la République populaire de Chine quelques éléments de la Question jurassienne.

Monsieur Montavon ne parlant pas le chinois, je ne sais s'il a eu recours aux services de Pierre Kohler pour la traduction (*rires*) mais, enfin, il semble quand même que le courant a

bien passé parce que Jean-Claude Montavon a expliqué ce qu'était la Question jurassienne (vraisemblablement avec des interprètes) et j'ai lu après dans la presse que l'ambassadeur qui accompagnait cette délégation avait déclaré que les Chinois avaient spontanément fait le lien entre la Question jurassienne et Taïwan et le Tibet dont vous avez rappelé tout à l'heure les tragiques destinées.

Donc, j'en infère, pour répondre à la première partie de votre question, que Monsieur Montavon a bien dû expliquer dans quelle situation nous nous trouvions et comment avait été partiellement résolue la Question jurassienne.

Vous demandez ensuite comment l'on rappelle la persistance de ce problème. Toutes proportions gardées, Monsieur le Député, je pense bien que vous n'assimilez pas quand même la Question jurassienne à la question du Tibet dont vous avez rappelé d'ailleurs tous les affres mais, enfin, nous avons quand même à cette tribune, année après année, lors du débat sur le rapport du 23 juin, une expression forte des groupes parlementaires, du Gouvernement, qui rappellent toujours la persistance de cette Question jurassienne. Et la preuve vivante que cette question n'est pas résolue, c'est que l'Accord du 25 mars précisément prévoit qu'à travers l'Assemblée interjurassienne on trouve une solution à la Question jurassienne.

Ce sont les instruments que nous avons, Monsieur le Député, et je crois que chacun sait, en Suisse, dans quelle situation nous nous trouvons. Même si nous avons aussi indiqué à ces gens de la République populaire de Chine qu'il y avait des moyens paisibles de régler des problèmes de minorités, je pense qu'ils auront aussi fait le lien et que cette façon de régler nos problèmes, notamment à travers une assemblée délibérante comme l'Assemblée interjurassienne, peut aussi quelquefois servir d'exemple là où la violence existe.

M. Pascal Prince (PCSI): Je suis partiellement satisfait.

Revaloriser l'image de marque du Canton

M. Francis Girardin (PS): Lorsqu'on parle de notre Canton, à l'intérieur de celui-ci comme à l'extérieur, c'est surtout l'image d'une région en grande difficulté financière dont on parle. Il n'est nullement dans mes intentions de nier la pression fiscale qui pèse sur le Jura, surtout en cette période où les contribuables reçoivent leur décompte d'impôts. Mais cette situation, dont le Gouvernement use et abuse dans la défense de certains de ses projets, ne devrait pas devenir obsessionnelle.

En effet, le «Quotidien Jurassien» du 29 octobre dernier publiait un classement établi par le magazine «Bilan» et l'ID-HEAP sur les finances cantonales publiques. Le Jura s'y trouve en 8ème position.

D'autre part, si l'on consulte les chiffres de l'Office fédéral de la statistique qui concernent la dette par habitant en 2002, notre Canton se situe en 19ème place sur les vingt-six cantons. La même source classe le Jura au 16ème rang en ce qui concerne les intérêts passifs sur les charges de fonctionnement.

Je pourrais continuer à aligner des chiffres de l'OFS mais on arrive en gros à la situation suivante: nous ne sommes jamais dans la première moitié des classements mais jamais non plus les derniers.

Enfin, les résultats d'une étude de la Conférence suisse des institutions sociales, publiés il y a trois semaines, comparent le revenu disponible d'une famille ayant deux enfants avec un salaire net de 46'800 francs par an. Le Jura se trouve à un remarquable 7ème rang suisse, ce qui prouve qu'il y a, dans notre région, une qualité de vie certaine.

Madame et Messieurs les membres du Gouvernement, que pensez-vous de ces autres indicateurs de la santé financière du Canton? Sur la base de ces chiffres et de ces statistiques, moins noirs que les vôtres, ne pensez-vous pas que l'analyse de notre Canton pourrait être faite d'une façon plus positive, plus attractive?

M. Gérald Schaller, président du Gouvernement: Effectivement, l'appréciation que l'on peut porter sur la santé financière d'un canton peut varier considérablement selon le genre ou la couleur des lunettes que l'on porte. Cela a été confirmé cette année puisqu'on a vu plusieurs études relatives à la santé financière du canton du Jura. L'une, publiée par le Crédit suisse, considère que la situation financière jurassienne est plutôt en amélioration alors que, de son côté, l'UBS est arrivée à des conclusions inverses. Elle a modifié notre «rating» en le diminuant par rapport à ce qu'il était antérieurement.

Vous avez fait référence, Monsieur le député Girardin, à l'étude réalisée par l'IDHEAP pour le compte du magazine «Bilan». Effectivement, dans cette étude, le Jura ne s'en tire pas trop mal puisqu'il est situé au 2ème rang des cantons romands et au 8ème rang sur le plan suisse. J'attire cependant votre attention sur le fait que cette étude de l'IDHEAP est basée sur les résultats de l'année 2002, qui prennent en compte le produit de la vente d'une partie de nos actions FMB. Cela a une incidence extrêmement significative sur les paramètres pris en considération par l'IDHEAP pour procéder à l'évaluation de la situation financière des cantons.

La conclusion que je pourrais en tirer, Monsieur le Député, c'est qu'il faut relativiser la portée de ces différentes études. De mon point de vue, les éléments-clés à prendre en considération pour évaluer la santé financière d'un canton sont l'endettement, le poids des intérêts passifs mis en rapport avec les recettes fiscales et enfin le degré d'autofinancement. Si l'on prend en considération ces différents paramètres, que constate-t-on?

S'agissant de la dette brute, elle est en augmentation ces dernières années. Les perspectives mises en évidence dans les plans financiers sont peu réjouissantes puisqu'après que la dette ait pu être stabilisée entre 1998 et 2002, on voit qu'elle est appelée à nouveau à progresser durant la prochaine législature.

Les intérêts passifs, quant à eux, représentent 18 millions de francs selon le budget, abstraction faite des opérations de couverture contre une hausse des taux d'intérêt. Cela représente deux dixièmes et demi de quotité d'impôt qui sont affectés au paiement de ces intérêts. Cela représente 8,6 % du produit de l'impôt perçu par le fisc jurassien.

En ce qui concerne le degré d'autofinancement, vous avez vu qu'au budget 2004 celui-ci est à peine supérieur à 30 % et que, pour les années de planification, il se situera entre 25 % et 30 %, ce qui va donc déboucher sur une augmentation de notre dette.

La situation financière du Canton, compte tenu de ces différents paramètres, est, à mon point de vue, préoccupante. Elle nécessite des mesures de correction, d'autant plus si l'on veut disposer de la marge de manœuvre qui nous per-

mettra de réaliser les objectifs contenus dans «Jura Pays ouvert».

Cela étant, il est effectivement correct de prendre en considération d'autres éléments pour essayer de mettre en évidence l'attrait que représente la région jurassienne et en particulier des éléments tels que ceux que vous avez mentionnés, qui montrent que le coût de la vie, dans le Jura, est souvent moins élevé qu'ailleurs.

M. Francis Girardin (PS): Je suis partiellement satisfait.

Façon de réduire de cinquante postes l'administration cantonale

M. Benoît Gogniat (PS): Au terme de la séance parlementaire de novembre, vous déclariez, Monsieur le président du Gouvernement, à propos des votes sur le plan financier incluant les mesures d'économies, «nager en pleine confusion». En effet, vous aviez pensé obtenir du Parlement des signes clairs et des engagements forts. Ces signes et ces engagements, nous sommes beaucoup dans ce Parlement – trop à vos yeux, je sais – à ne pas vous les avoir accordés.

Une des mesures d'économies que vous souhaitez consiste à proposer une réduction, sur trois ans, de cinquante postes de l'administration. A ce jour, pas une fois dans nos dossiers, Monsieur le Ministre, nous n'avons trouvé quoi que ce soit sur la façon dont vous pensez concrètement arriver à vos fins dans ce domaine. Alors, à mon tour de vous faire part de la confusion dans laquelle le Parlement se trouve en ce moment!

A la page 51 du budget 2004 que vous nous avez transmis, on peut découvrir une économie budgétée de 1'100'000 francs sous la rubrique Gouvernement «Economie sur traitement de personnel administratif» avec cette remarque désarçonnante: «Traduction de l'effet attendu en 2004 de la mesure de correction concernant la réduction de l'effectif du personnel administratif non ventilable dans les services lors de l'élaboration des budgets». On ne peut être plus vague pour l'instant!

Monsieur le Ministre, pour décider en connaissance de cause, nous aussi dans ce Parlement, nous avons besoin, comme vous, de signes clairs et d'engagements forts!

Alors que la réforme administrative que vous avez menée il n'y a pas si longtemps a montré le côté incompressible du nombre de fonctionnaires, je vous demande, Monsieur le Ministre, depuis le mois de juin où vous nous avez annoncé votre idée de réduire les effectifs de l'Etat, êtes-vous enfin prêt à nous fournir votre plan de bataille en la circonstance et nous dévoiler, pour les années 2004 et suivantes, quelles prestations de l'Etat vous proposez de réduire ou de supprimer, quels services seront touchés et avec quelle ampleur? Pour décider du prochain budget, nous avons légitimement besoin de ces indications. Alors, dans quel délai, Monsieur le Ministre, allez-vous nous fournir le dossier complet auquel on a droit?

M. Gérald Schaller, ministre des Finances: Dans le document relatif au plan financier 2004-2007, le Gouvernement indiquait qu'il souhaitait réduire l'effectif du personnel administratif de cinquante unités, que cette mesure serait réalisée sans licenciement, qu'elle interviendrait à la faveur de départs naturels et que nous escomptions pouvoir la mettre en œuvre grâce à des gains de productivité, à des réorganisa-

tions entre services, voire entre départements, et que, de cas en cas, il conviendrait de revoir la nécessité et l'étendue des prestations publiques.

Le Gouvernement indiquait ainsi qu'il n'excluait pas de revoir la nécessité ou l'étendue de certaines prestations mais que les réductions d'effectifs devraient surtout intervenir à la faveur de mesures de réorganisation ou de gain de productivité.

A ce jour, ce qui figure dans le budget 2004 est toujours valable et les cinquante postes qui devront être supprimés durant les quatre prochaines années ne sont pas encore identifiés. Le Gouvernement s'est pour l'instant attaché à déterminer les procédures, le calendrier et les moyens à mettre en œuvre pour parvenir à l'objectif. C'est ainsi que le Gouvernement a débattu, lors de ses dernières séances, d'un nouveau règlement sur le repourvoiment et la création de postes au sein de l'administration. Ce règlement, nous avons souhaité pouvoir le soumettre à l'examen de la Coordination des syndicats de la fonction publique. Il lui a été transmis et il devra être encore discuté avec celle-ci lors de la rencontre qui est agendée pour le 19 janvier prochain. Ce règlement prévoit notamment la mise en place d'un groupe technique qui sera là pour soutenir le Gouvernement, respectivement les départements, dans la mise en œuvre des mesures de réduction d'effectifs qui devront être opérées en 2004 déjà, raison pour laquelle nous avons introduit une charge négative dans le budget du Gouvernement. Nous escomptons que ces mesures déploient déjà leurs effets l'année prochaine. Cela ne pourra pas être à 100 % dès le 1er janvier 2004 mais progressivement dans le courant de l'année. Nous devons peut-être anticiper les réductions prévues pour 2005. Pour l'instant, comme je l'ai dit, tout n'est pas identifié, le Gouvernement s'étant attaché à la définition des procédures et des moyens à mettre en œuvre.

M. Benoît Gogniat (PS): Je ne suis pas satisfait.

Le président: Chers collègues, nous allons être contraints de passer à la dernière question et, au terme de celle-ci, l'heure des questions orales sera malheureusement close pour les députés qui se sont inscrits.

Lettre de vœux du Gouvernement à ses collaborateurs

M. Maxime Jeanbourquin (PCSI): Récemment, le Gouvernement a adressé un courrier à tous les employés de la fonction publique pour les remercier de la qualité des services rendus. Je me pose la question suivante, à laquelle je vous prie de me répondre: comment pouvez-vous en même temps louer les qualités de vos collaborateurs et tout en même temps leur avoir refusé, au mois de juin passé, toute concertation s'agissant de mesures que vous allez prendre à leur rencontre?

La même lettre mentionne «la morosité a prévalu et, dans notre région, le chômage a progressé». On lit aussi que «les collectivités publiques font face à des turbulences financières qui nous obligent, nous aussi, à porter une attention particulière à cette situation». «Nous aussi», dites-vous, Madame et Messieurs les Ministres. Je me permets alors de vous demander de quelle manière entendez-vous, vous aussi, prendre part à ce sacrifice que vous allez imposer à tous vos collaborateurs que vous avez si bien remerciés?

Je me permets de vous remettre cette lettre que je trouve de langue de bois!

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre: Je ne sais pas si c'est de la langue de bois, toujours est-il que c'est un courrier collectif. C'est le Gouvernement qui s'adresse à l'ensemble de la fonction publique, y compris donc les enseignants. Dans les écoles, ce courrier a également été reçu.

Bon, je veux dire que, dans un courrier de vœux de fin d'année, on pourrait se contenter d'indiquer la dernière phrase («En 2004, nous souhaitons que les projets qui vous tiennent à cœur se réalisent»). Mais c'est peut-être un petit peu laconique.

Toujours est-il qu'il y a des constatations. La morosité ambiante a effectivement incité les collectivités publiques, que ce soit au niveau communal ou cantonal, voire surtout au niveau de la Confédération, à se poser des questions en termes budgétaires.

Et puis, ce courrier se veut d'une part un regard vers le passé, d'autre part un regard vers l'avenir en disant que l'année prochaine sera l'année des défis, que ce soit au niveau du trentième anniversaire du plébiscite ou au niveau de «Jura Pays ouvert», donc de la votation.

Maintenant, chacun en pense un petit peu ce qu'il souhaite dans le sens qu'effectivement je peux imaginer que la fonction publique estime qu'il y a une distorsion entre le courrier en tant que tel et l'attention qui est portée parfois au niveau de certaines négociations. Je vous rappelle que la dernière séance avec la Coordination des syndicats de la fonction publique – si c'est la dernière – aura lieu en janvier et que, d'ici là, on est toujours encore en phase de négociations et que ce courrier n'est qu'une étape dans la communication entre l'employeur qu'est le Gouvernement et ses employés.

M. Maxime Jeanbourquin (PCSI): Je ne suis pas satisfait et je vous souhaite néanmoins un joyeux Noël!

3. Elections au Parlement

4. Elections au Gouvernement

Le président: Ainsi que le veut la coutume désormais, je vous propose que nous traitions conjointement les points 3 et 4 de notre ordre du jour et de procéder de la sorte à une seule opération de vote (Parlement et Gouvernement) au moyen des sept bulletins qui vous seront délivrés. S'oppose-t-on à cette procédure? Si ce n'est pas le cas, les députés disposant des candidatures présentées, j'invite les porte-parole des groupes à en faire une seule présentation.

Je prierais tout à l'heure le député Bernard Tonnerre ainsi que, si le Parlement accepte cette proposition du groupe socialiste de désigner Monsieur le député Pierre Rota en remplacement de Madame la députée Blurette Riat. Si vous n'y voyez pas d'inconvénients, Messieurs Rota et Tonnerre fonctionneraient comme scrutateurs suppléants et je prie ces deux députés de se mettre à disposition au moment venu.

J'ouvre la discussion et donne la parole aux représentants des groupes.

M. Gilles Froidevaux (PS), président de groupe: Le groupe socialiste a le plaisir et l'honneur de vous présenter la candidature du député Pierre-André Comte à la présidence du Parlement, un camarade et collègue de grande qualité, fin

connaissseur du Parlement qui, fort de la pleine et entière confiance de son parti, mérite la vôtre, que nous sollicitons en son nom.

Pierre-André Comte est né à Courtételle le 10 août 1955. En 1975, il obtient son brevet professionnel à l'Ecole normale d'instituteurs de Porrentruy. En 1996, il obtient un diplôme postgrade en administration publique, mastère délivré par l'Institut de hautes études en administration publique (ID-HEAP) à Lausanne.

En 1981, il devient maire de Vellerat. Il entame alors une lutte de longue haleine pour la reconnaissance des droits historiques de sa commune, laquelle sera officiellement rattachée à la République et Canton du Jura le 1er juillet 1996. Militant autonomiste, il est appelé au secrétariat général du Rassemblement jurassien en 1991 par Roland Béguelin. De 1983 à 1996, Pierre-André Comte occupe le siège d'observateur de la commune de Vellerat au Parlement jurassien. Il rejoint le Législatif cantonal en tant que député à partir de décembre 1998. Actuellement, il est président de la commission parlementaire de la coopération et de la réunification.

En dehors de ses activités parlementaires, Pierre-André Comte est un militant actif pour la défense, la promotion et l'illustration de la langue française. En relation avec plusieurs responsables au sein des gouvernements du Québec, de la Région wallonne, de la Communauté française de Belgique et du Val d'Aoste, il déploie une intense activité en faveur de notre langue et de notre culture au sein de la Conférence des peuples de langue française, où il occupe la fonction de secrétaire général.

Pierre-André Comte se dévoue pour la chose publique depuis un bon quart de siècle et il conserve toujours le même enthousiasme à la tâche. Impatient d'efficacité et conscient de ses responsabilités de représentant du peuple jurassien, il n'est jamais en panne d'idées et de projets. Il fait preuve d'une large vision politique et ne se départit jamais d'une foi inébranlable dans les institutions de la République et Canton du Jura. De qui tient-il ses capacités hors du commun, sa puissance de travail, la rigueur jésuitique de son raisonnement, sa persévérance indéfectible, son sens aigu du devoir civique? Y a-t-il une explication plausible à sa faculté exceptionnelle de synthèse, à son éloquence de tribun, à sa haute conception du rôle particulier du Jura dans le concert des nations européennes, voire dans le monde entier? Pierre-André Comte ne livre pas spontanément la clé des mystères de sa vie intérieure. Mais il indique des voies, il signale des balises. Et il évoque sans cesse, dans la conversation, ses racines profondes et l'histoire de son pays jurassien.

Derrière la machine bien huilée et le discours acceptable, il y a – heureusement – ces petits travers qui, loin de gêner l'image, l'améliorent en l'humanisant: il est bon vivant, agréable à vivre et considère l'humour comme indispensable au bon équilibre et à la sérénité des rapports humains.

Pierre-André Comte, vous le savez, met un soin particulier à la préparation de ses interventions propres et à celles qu'il livre pour la collectivité qu'il représente, quelle qu'elle soit. Cette exigence, il la respecte au nom de sa passion pour les belles lettres et l'admiration sans borne qu'il voue aux grands auteurs. Hugo et Zola sont ses références littéraires, Sénèque et Plutarque ses guides philosophiques. Il fait la promotion enflammée des ouvrages de ces auteurs dès que la conversation prend un tour littéraire.

Pierre-André Comte, dès son plus jeune âge, s'est trouvé confronté à l'histoire. Quoi de plus normal, alors que la République et Canton du Jura fêtera en 2004 ses 25 ans d'en-

trée en souveraineté de même que le trentième anniversaire du plébiscite d'autodétermination du 23 juin 1974, que de confier l'année prochaine les plus hautes fonctions de notre République à ce fou du Jura, de sa culture et de son identité. Vous vous donnerez en lui un président du Parlement jurassien parfaitement digne de sa fonction. Merci de lui accorder vos suffrages.

A la vice-présidence du Gouvernement, le groupe socialiste a le plaisir et l'honneur de vous présenter la candidature de Claude Hêche.

Né le 20 décembre 1952, Claude Hêche est entré au Gouvernement le 1er janvier 1995 après avoir occupé les fonctions de député au Parlement, qu'il a présidé en 1988, et de maire de la commune de Courroux. Il a exercé la fonction de président du Gouvernement en 1996 et 2001.

Apprécié de la population, de ses collègues du Gouvernement, il l'est aussi de vous qui le côtoyez depuis plusieurs années. A la tête de l'imposant Département de la Santé, des Affaires sociales et de la Police, il a démontré ses compétences et sa capacité d'élever le débat au-dessus des considérations partisans et des intérêts particuliers. Chacun d'entre nous connaît son sens de l'organisation, son souci de maintenir le dialogue, son expérience et son esprit de collaboration. Avec opiniâtreté, il défend ses dossiers, souvent ardu.

Président de la Conférence romande des affaires sanitaires et sociales, membre du comité suisse de la Conférence des ministres de l'action sociale, Claude Hêche dispose d'une importante capacité de travail.

Depuis son entrée en fonction au Gouvernement, Claude Hêche s'est toujours engagé à inscrire son action en faveur d'une société plus sociale, plus ouverte et plus tolérante, une société qui vise à l'amélioration des conditions d'existence des plus démunis et des laissés pour compte. Nous vous remercions de bien vouloir lui accorder votre confiance.

A la fonction de scrutatrice suppléante, notre groupe soutient la candidature de Bluette Riat. Mariée et maman de deux enfants, elle travaille à la maternité de l'hôpital de Porrentruy. Militante très impliquée dans la vie associative, elle préside l'AFDJ, l'Association féminine pour la défense du Jura. Le groupe socialiste vous remercie d'ores et déjà d'investir Bluette Riat à cette fonction.

Comme l'année dernière, Mesdames et Messieurs, le groupe socialiste soutiendra toutes les autres candidatures qui seront présentées aujourd'hui aux différentes fonctions. En particulier, il soutiendra Messieurs Schweingruber et Juillard à la première et deuxième vice-présidences du Parlement. En outre, il appuiera la candidature du ministre Jean-François Roth à la présidence du Gouvernement de même que celle des différents scrutateurs.

M. François-Xavier Boillat (PDC), président de groupe: Si le résultat des élections est proportionnel à la longueur de la présentation des candidats, à n'en pas douter, Messieurs les représentants socialistes, vous serez élus avec au moins soixante voix!

Le groupe PDC vous propose, à la deuxième vice-présidence du Parlement jurassien, une candidature qui n'aura surpris personne, celle de notre collègue Charles Juillard.

Marié et père de trois enfants, ce juriste de tout juste 41 ans est au bénéfice d'une licence en droit de l'université de Neuchâtel. Après avoir occupé le poste de vice-commandant de la police jurassienne, il été nommé à la tête d'une caisse d'assurances sociales, la FRSV/CIAB à Porrentruy.

Membre de notre Parlement jurassien depuis cinq ans déjà, député actif et vice-président de la CGF, Charles Juillard, en parfait connaisseur des rouages de la politique jurassienne, se profile comme le candidat idéal à cette fonction de deuxième vice-président. Proche de la population et toujours soucieux du respect des institutions, ce fils d'agriculteur qui préside aux destinées du PDC Jura n'est pas seulement un homme écouté mais aussi et surtout un politicien à l'écoute des Jurassiennes et des Jurassiens.

Charles Juillard, homme intègre aux capacités de travail hors du commun, passe ses rares moments de loisirs en s'adonnant à la marche, au jardinage ou encore à la cueillette de champignons. En bon Jurassien, et même s'il ne l'avoue pas, une bonne partie de cartes reste encore un des moments privilégiés qu'il se plaît à partager avec ses amis.

Cette présentation, non exhaustive, devrait vous permettre, chers collègues, de lui accorder votre entière confiance, ce dont je vous remercie par avance.

Au poste de scrutateur, le groupe PDC vous propose de reconduire dans ses fonctions Monsieur Jean-Jacques Sangsue qui occupe, à satisfaction, ce poste depuis une année déjà.

En ce qui concerne la présidence du Gouvernement, c'est avec un réel plaisir que je vous demande d'accorder vos suffrages au ministre de l'Economie et de la Coopération, Monsieur Jean-François Roth. Apprécié par certains, redouté par d'autres pour son sens politique et sa verve hors du commun, Jean-François Roth, membre de notre Gouvernement depuis neuf ans, saura, à n'en pas douter, accomplir la charge de président du Gouvernement avec tout le doigté qu'on lui connaît.

Travailleur infatigable, cet homme de 52 ans bientôt, toujours prêt à privilégier le consensus plutôt qu'à opter pour la pensée unique, a déjà prouvé à de répétées reprises que les qualités d'homme d'Etat qu'on lui prête ne sont pas usurpées. Ses compétences unanimement reconnues feront de Jean-François Roth un président comme on les aime, un digne représentant du Jura sachant allier avec une rare habileté la fermeté et l'ouverture d'esprit dans un discours toujours empreint de sensibilité à l'égard des moins favorisés et d'humour savamment choisi en relation avec son auditoire.

Je vous invite donc à accorder un large soutien aux candidatures démocrates-chrétiennes présentées en sachant que notre groupe soutiendra les représentants proposés par les autres formations politiques pour les différents postes à pourvoir, tant au niveau du Parlement que du Gouvernement. Je vous en remercie par avance.

M. Michel Probst (PLR), président de groupe: Le groupe libéral-radical va soutenir, sans aucune réserve, les candidatures et les candidats officiels proposés. D'ores et déjà, il leur souhaite un agréable mandat et une expérience enrichissante.

A la première vice-présidence du Parlement, le groupe PLR a le privilège et l'honneur de vous présenter la candidature de Monsieur Alain Schweingruber.

Habitué à la charge des responsabilités, il a souvent montré un intérêt et un attachement importants au fonctionnement de l'Etat. Homme de discussion et d'écoute, il respecte la diversité des opinions, sait se prononcer clairement et assume ses décisions. Constant dans son engagement, il est loyal et convivial.

Né en 1952, Monsieur Schweingruber est marié et père d'un fils. Il exerce le métier d'avocat depuis plus de vingt ans.

Il est député depuis onze ans dont quatre ans en tant que président de groupe. C'est donc un député expérimenté qui a eu l'honneur, en plus de mandats communaux et cantonaux, de siéger au Conseil national.

Il s'est également engagé en faveur d'activités bourgeoises et associatives.

Pour l'un des deux postes de scrutateurs, nous vous proposons de réélire Monsieur Fritz Winkler. Né en 1953, il est marié et père de trois enfants. Il a toujours occupé cette fonction à la satisfaction de tous, avec sérieux, dévouement et bonne humeur. De plus, il est actif dans de nombreuses sociétés.

Le sens civique et les qualités humaines de nos candidats vous sont connus. Je vous invite donc à les soutenir. Merci.

M. Maxime Jeanbourquin (PCSI), président de groupe: Le groupe chrétien-social indépendant vous propose, comme scrutateur suppléant, Monsieur Bernard Tonnerre, dont je ne vais pas vous imposer la présentation. Vous le connaissez tous bien.

Le groupe PCSI vous annonce aussi qu'il soutiendra l'ensemble des candidatures proposées en vous rappelant que, sitôt les flonflons terminés, ces gens seront nos généreux serviteurs. Ils desservent la cause publique, soutenons-les. Merci de votre attention.

Le président: Y a-t-il d'autres propositions au sein de l'institution parlementaire? Si ce n'est pas le cas, la discussion est close et nous allons procéder au vote proprement dit. Les scrutateurs suppléants, les députés Tonnerre et Rota, rejoignent les scrutateurs. Merci.

(Il est procédé à la distribution des bulletins et au vote.)

Le président: Mesdames et Messieurs les Députés, le scrutin est clos. Pendant le dépouillement, nous passons au point suivant de notre ordre du jour.

5. Rapport du Gouvernement sur la réalisation du quatrième programme de développement économique

Le président: En vertu de l'article 28, alinéa 2, de notre Règlement, les débats relatifs à la réalisation du programme de développement économique ont lieu sans entrée en matière et ne sont pas clos par un vote. Ainsi que nous l'avons fait lors du dernier débat à ce propos, la parole sera donnée en premier lieu au président ou au représentant de la commission de l'économie, puis aux représentants des groupes, enfin à qui souhaitera s'exprimer dans le cadre de la discussion générale. Enfin, Monsieur le ministre de l'Economie aura la possibilité de conclure.

M. Marcel Ackermann (PDC), rapporteur de la commission de l'économie: Vu qu'il n'y a pas à se prononcer par un vote sur ce rapport, la commission de l'économie renonce à rendre compte à ce sujet. C'est donc les représentants des groupes qui vont se prononcer.

Dans sa séance du 16 décembre dernier, le groupe PDC a pris connaissance avec intérêt du rapport du Gouvernement sur la réalisation du quatrième programme de développement économique.

Les résultats atteints ont été confrontés aux objectifs fixés et aux moyens engagés. Sur la base des éléments fournis dans le cadre de la commission de l'économie, nous nous réjouissons de constater que la majorité des résultats escomptés ont été atteints et même, pour certains, dépassés. Notons que les actions du Bureau du développement économique ont permis la création de près de 200 emplois par année alors que l'objectif fixé par le Parlement s'établissait à 100 unités. La réalisation efficace du programme en question est d'autant plus réjouissante que celle-ci s'est effectuée dans un contexte économique difficile, sachant que notre industrie est toujours très touchée en période de basse conjoncture.

Nous soulignons le fait que la politique de développement bénéficie en premier lieu aux entreprises jurassiennes et qu'elle est géographiquement équilibrée, dans l'intérêt de chaque région.

Pour l'avenir, le groupe PDC encourage les responsables de la promotion économique à persévérer et à collaborer avec un centre économique important, en Suisse romande, en région bâloise ou éventuellement en France voisine. Toutes les pistes visant à donner une valeur ajoutée aux activités économiques de la région sont à prendre en compte.

Nous tenons encore à préciser qu'au vu de la situation actuelle constatée dans l'hôtellerie jurassienne, nous sommes d'avis qu'à l'avenir des moyens supplémentaires devraient être engagés dans ce secteur.

En conclusion, nous félicitons tous les acteurs de la promotion économique dans le Jura pour leur engagement et le succès obtenu. Merci également au Gouvernement pour ce rapport qui mettra fin, souhaitons-le, à des critiques certes infondées mais à maintes fois répétées à l'encontre du Bureau du développement économique.

M. Serge Vifian (PLR): «A quoi sert la promotion économique?» C'est la question volontairement provocatrice que se posent et que nous posent régulièrement les organes de presse.

Ces derniers prennent en l'occurrence le relais de certains milieux économiques qui, sur le mode de l'ironie, contestent le bilan de la promotion économique. Selon eux, ce sont les entreprises qui créent des emplois, pas la promotion économique! Il s'agit là d'un constat d'évidence mais aussi d'une querelle byzantine, du genre de celle qui divisait les docteurs de l'Eglise dissertant sur le sexe des anges alors que les troupes de Mehmet II assiégeaient la ville!

L'influence motrice des entreprises n'est pas contestée. Ce qui est analysé ici, c'est l'action de l'Etat en tant qu'incitateur, son rôle catalyseur dans le choix par les entreprises de notre Canton pour s'y installer. Et, à cet égard, force est de constater que le Jura s'est plutôt bien comporté.

Certes, on pourra toujours gloser sur la difficulté de la promotion économique à endiguer les pertes d'emplois, sur les effets limités du programme de développement en proportion des financements substantiels qui lui sont alloués. Toutes ces réserves rabâchées n'empêchent pas de reconnaître que, nonobstant des moyens qui ne peuvent rivaliser avec ceux des cantons riches et des handicaps géographiques connus (quoique trop lourdement pointés depuis que notre Canton a pris son destin en mains en mettant le grand braquet pour rattraper le retard accumulé sous l'ancien régime), le Jura peut présenter un bilan globalement positif.

Je ne vais pas vous assommer de chiffres, mes discours y suffisent. Dans un contexte économique général détérioré, la promotion économique est tout de même parvenue à créer

1'284 emplois et à en sauver 889, cela en respectant les lignes de crédit qui lui étaient attribuées. Elle a concouru à la modernisation de l'outil industriel et, par là même, contribué à améliorer la compétitivité des entreprises, même si le rythme des adaptations est encore insuffisamment soutenu. Soulignons également le rôle de la promotion économique dans l'élévation du niveau de vie de nos concitoyens.

On peut, il est vrai, s'interroger sur la dispersion des énergies. Au cours des années 90, chaque canton s'est doté d'un organe de promotion économique, à travers des structures publiques, privées ou mixtes, pour favoriser l'implantation de sociétés venues de l'étranger ou pour soutenir les entreprises suisses. Le fédéralisme encourage la concurrence. Chaque canton mène sa propre politique fiscale, parfois au mépris du concordat intercantonal, censé proscrire les traitements de faveur. Mais le choix d'un site ne dépend pas que de critères matériels, voire matérialistes. Dans le Massachussets, autour des universités de Harvard et du MIT, des industries de la biotechnologie se sont développées depuis quinze ans bien que les salaires, les impôts, les loyers soient particulièrement élevés. Pourquoi s'installent-elles quand même à cet endroit? Parce qu'elles ont besoin de se trouver proches des réseaux de recherche et d'innovation qui se trouvent sur place. La localisation des industries dépend donc largement du tissu industriel et des réseaux d'innovation. Nous ne pouvons pas chercher à concurrencer les bas salaires des Chinois (malgré l'envoi sur place d'un ancien ministre, dont, hélas, la vocation confucianiste n'a pas fait long feu) mais nous pouvons favoriser un réseau dense et dynamique d'industries qui tirent parti de notre savoir-faire et de la recherche.

L'éthique politique commande d'envisager des solutions qui tirent tout le monde vers le haut. Mais le réalisme politique est de reconnaître qu'une part de la population active souffre et risque encore de souffrir des transformations industrielles. C'est pourquoi il faut imaginer des formes de redistribution qui atténuent le coût des transformations en cours et des politiques de l'emploi qui permettent de tirer parti de l'internationalisation de l'économie.

A cet égard, l'idée véhiculée par certains qu'il faut figer les situations en fermant nos frontières, c'est le choix perdant pour tous.

En conclusion, les résultats de la promotion économique nous démontrent à l'envi que nous ne pouvons pas nous passer de cet instrument, qui, il faut y insister, bénéficie en premier lieu aux entreprises de la région et participe à sa manière au développement équilibré des districts.

Le groupe libéral-radical se félicite de l'activité salutaire de la promotion économique et se réjouit des résultats encourageants qu'elle a enregistrés. Il approuve la nouvelle stratégie qu'affiche la promotion économique et, en particulier, ses efforts pour trouver un accord de collaboration avec l'organisme de développement économique d'un centre économique important. Il acceptera le rapport et invite le Gouvernement à persévérer dans cette voie.

M. Vincent Wermeille (PCSI): Le groupe chrétien-social indépendant a examiné le rapport du Gouvernement sur le programme de développement économique 1996-2001. D'une manière générale, il partage les conclusions de l'Exécutif et observe que les objectifs du programme sont atteints, voire même dépassés.

Nous observons également que la politique de développement économique bénéficie en premier lieu aux entrepri-

ses de la région et que cette politique paraît géographiquement équilibrée.

Dans une économie de plus en plus mondialisée qui en appelle à une certaine spécialisation, les compétences en matière de qualité et d'innovation sont de plus en plus recherchées et exigent une nouvelle stratégie de développement économique.

Sur ce point, nous partageons aussi les trois options arrêtées par le Gouvernement s'agissant du prochain programme, sur lequel nous ferons alors des propositions plus précises.

S'agissant de la création d'emplois, même si les objectifs fixés par le Parlement sont atteints, voire même dépassés, le taux de chômage et partant le nombre de demandeurs d'emploi restent trop élevés dans le Jura.

Un récent sondage vient de relever que l'emploi est redevenu le premier souci des Suisses et probablement aussi la première préoccupation des Jurassiennes et des Jurassiens. Et dans le cadre de ce sondage, un des auteurs relève, comme l'une des conséquences de la crise économique, la méfiance de la population, non seulement vis-à-vis des instances politiques, mais aussi – et c'est nouveau – à l'égard des représentants des milieux économiques.

Aussi, le rapport dont nous discutons aujourd'hui peut-il confirmer que la politique de développement économique s'est révélée plus efficiente que prévu, rien n'empêchera une certaine méfiance de la part des travailleurs actifs dans le canton du Jura.

Le prochain programme devra par conséquent tenter de mieux expliquer, pour tout un chacun, les objectifs et les mesures prises en matière de développement économique. En fait, la population attend des mesures concrètes de la part de ses élites économiques et politiques pour retrouver la croissance, précisent encore les auteurs de ce sondage.

J'aimerais aussi revenir sur un point s'agissant de ce rapport dans la mesure où le début de sa mise en vigueur, en 1996, a coïncidé avec la disparition de certaines associations de développement économique régionales, en particulier celle des Franches-Montagnes et celle du district de Delémont. Le débat a eu lieu à l'époque, je ne reviendrai pas sur les raisons qui ont incité le Gouvernement à ne plus s'appuyer sur ces structures régionales.

Je constate néanmoins, à voir la nouvelle composition de la conférence interjurassienne, la CTJ, que s'il existe une association de développement régionale, le district en question a un siège au sein de la CTJ. C'est le cas pour le district de Porrentruy qui a un siège; ce n'est pas le cas pour les districts des Franches-Montagnes et de Delémont qui ne sont pas représentés à ce niveau-là au sein de la CTJ.

D'autre part, vous connaissez tous le projet de Parc naturel régional du Doubs, qui entend soutenir des projets dans de très nombreux secteurs d'activité. Je ne vais pas en citer la liste mais, en l'examinant attentivement, on observe que plusieurs projets faisaient à l'époque partie intégrante du programme d'activité de l'ADEF (l'association pour le développement économique des Franches-Montagnes).

Ce qui tend à prouver de l'utilité d'une association régionale. Vous m'avez répondu, Monsieur le Ministre, en commission, que l'existence ou non d'une association régionale, c'est d'abord l'affaire du district, l'affaires des communes et je partage aussi cet avis. Mais le Gouvernement doit aussi évaluer dans quelle mesure il doit apporter un soutien minimal, sous forme de mandats ou autre, ne serait-ce, comme je le disais précédemment, pour assurer un meilleur contact,

donc une meilleure compréhension entre la population et les décideurs économiques.

Dans un récent numéro de la «Gazette du Parc naturel», parmi une liste de projets à réaliser, on peut notamment y lire ceci: «création d'un poste de cadre chargé d'assurer un appui technique à des projets de développement économique». C'est exactement le rôle que jouait l'ADEF il y a quelques années. J'étais à l'époque un de ses partisans. J'en suis toujours d'ailleurs et force est de constater que sa disparition est regrettée par plusieurs acteurs de la vie économique régionale.

En conclusion, le groupe PCSI, qui vous encourage à soutenir ce rapport, examinera plus à fond cette problématique et y reviendra, peut-être sous forme de propositions, dans le cadre du prochain programme de développement économique.

M. Patrice Kamber (PS): Malgré un contexte international et national déprimé, voire dépressif, au milieu des années 90, le groupe socialiste constate, avec une certaine satisfaction, les résultats obtenus par le programme de développement économique 1996-2001. Les attentes en matière de création et de maintien d'emplois ont été tenues, voire dépassées. La modernisation de l'économie devra se poursuivre et l'élévation du niveau de vie de la population doit rester une préoccupation majeure s'agissant prioritairement, il va sans dire, des couches les plus modestes. Il est à ce propos préoccupant de lire dans le rapport la récente diminution du revenu réel par habitant, conséquence directe d'une conjoncture qui peine à retrouver de la vigueur.

Nous sommes également interpellés par le niveau de rémunération jugé globalement faible dans notre Canton. Cette situation est à mettre en parallèle avec le manque de formation des employés dont l'«enquête sur la situation du secteur industriel jurassien» a révélé l'ampleur. Pour rappel, 48 % des employés dans l'industrie jurassienne ne sont pas qualifiés et 72 % des femmes travaillent sans formation. Cette problématique, si elle ne saurait trouver solution dans le court terme, appelle néanmoins une action volontariste des pouvoirs publics. C'est dans cet esprit que le Parlement a accepté la motion socialiste qui réclame la mise en vigueur d'un fonds pour la formation. Nous souhaitons que la réalisation de cette motion donne une chance de corriger la forte précarité à laquelle les employés du secteur industriel se trouvent aujourd'hui confrontés.

S'agissant de la réalisation des mesures, nous constatons que la mesure 1 (création, extension et restructuration d'entreprises) mobilise le plus fort appui de l'Etat. L'aide à l'implantation des entreprises (370'000 francs par an) et à leur création (150'000 francs par an) se justifient dans un souci de renouvellement de notre tissu économique. A relever également l'appui judicieux offert à de nouveaux entrepreneurs à travers Créapole qui a vu défiler 191 dossiers sur trois ans. Quant aux mesures d'appui financier consenties aux entreprises, nous ne contestons pas leur bien-fondé. Nous constatons que le cautionnement de crédits d'investissement, la prise en charge des intérêts sur les crédits bancaires et les trois mesures d'aménagement de la fiscalité ont profité aux entreprises jurassiennes à hauteur de 11'222'000 francs, soit environ 2 millions par année. Nous notons toutefois au passage le nombre de 137 entreprises qui ont profité de l'exonération partielle ou totale de l'impôt, d'amortissements complémentaires ou d'exonération des droits de mutation. Nous jugeons ces mesures utiles dès lors qu'elles profitent au dé-

veloppement du tissu économique jurassien. La logique veut qu'en contrepartie, le secteur de l'économie participe, pour sa part, à l'alimentation des finances cantonales. On ne peut demander de l'aide lorsque l'on en a grandement besoin et refuser ensuite, lorsque les affaires tournent bien, de s'acquitter de l'impôt dû (cf. débat sur la fiscalité jurassienne).

A travers la mesure 5, nous constatons une fois de plus l'anémie dont souffre l'hôtellerie jurassienne, qui ne profite pas suffisamment des aides offertes. Une réflexion plus globale devrait être menée dans le cadre du développement du tourisme dans notre région. Des mesures qui incitent les hôteliers à rénover ou à développer leur potentiel pourraient être envisagées.

Enfin, nous constatons avec un plaisir certain que les conditions de l'aide soumises au respect des conventions collectives et du principe d'égalité entre hommes et femmes sont enfin appliquées. Les entreprises demandeuses semblent respecter la nouvelle règle, ce qui est réjouissant. Nous enregistrons avec satisfaction la fin de la période probatoire pour le Gouvernement et nous attendons avec impatience que celui-ci soumette au Parlement la modification de la loi sur le développement de l'économie, en même temps que le cinquième programme de développement économique et la motion no 716 intitulée «Aide de l'Etat aux entreprises liée au respect des conventions collectives de travail».

Pour conclure, il faut relever l'impact que peut avoir une politique claire et ciblée telle qu'un programme de développement économique. L'Etat est en mesure d'apporter une aide concrète et indispensable au tissu économique cantonal en fixant un cadre limité et des objectifs précis. Nous attendons avec intérêt le nouveau programme de développement en faveur de l'économie jurassienne et nous nous réjouissons de trouver des conditions-cadres plus humaines grâce au respect des conventions collectives et du principe d'égalité entre hommes et femmes.

M. Rémy Meury (CS-POP), président de groupe: On ne peut naturellement que se féliciter du bilan du quatrième programme de développement économique cantonal, qui a été réalisé avec des moyens somme toute relativement limités. On constate en effet que la création ou le maintien d'un emploi dans le Jura, durant la période considérée en tous les cas, a entraîné un investissement limité de la part de l'Etat d'environ 6'000 francs par emploi grosso modo. Ce ne sont évidemment pas des sommes astronomiques.

Ce soutien, on le sait, se fait à travers des mesures qui semblent être assez appréciées de la part des entreprises puisque ces mesures sont adaptées à l'évolution économique constatée dans le monde industrialisé qui fait la part belle à la finance dans la conduite des entreprises. Ce phénomène a tout de même lieu de nous inquiéter car, à notre sens, il n'est pas viable à long terme.

Lorsque l'on observe les graphiques qui présentent l'évolution des taux de croissance du produit intérieur brut et du chômage, on constate que leurs courbes ne sont pas parallèles et que l'interdépendance entre la croissance et l'emploi n'est plus effective.

Une remarque concernant un commentaire trouvé dans ce rapport qui analyse la baisse du chômage en relevant le niveau historiquement faible constaté en 1998, 1999 et 2000. Or, et cela n'apparaît pas dans le rapport, ce niveau a été atteint d'une manière un peu artificielle en raison de l'introduction de la nouvelle loi d'assurance chômage qui diminuait le nombre d'indemnités en faveur des chômeurs. Mais le nom-

bre de sans-emploi dans notre Canton était resté le même. D'ailleurs, si on constate aussi, durant la même période, l'évolution du revenu annuel par habitant, celui-ci a eu plutôt tendance à baisser et même pas à se maintenir par rapport au niveau qu'on connaissait.

En prenant connaissance des documents et notamment des procès-verbaux de la commission de l'économie, j'ai pu voir que le ministre lui-même reconnaissait que peut-être, si l'on tenait compte des statistiques – mais l'Etat n'est pas tenu de tenir des statistiques de ce type-là – mais aussi des emplois perdus dans le Canton, on pourrait imaginer que, ces dernières années, il y a eu un déficit pour le canton du Jura.

Bien évidemment, il est très difficile, à travers un programme de développement économique tel que celui-ci qui nous est présenté, de trouver des solutions à cela mais il existe, dans d'autres cantons, des possibilités: des employés du Bureau de développement économique sont chargés de prendre immédiatement des mesures et des contacts avec les entreprises qui se sentent en difficultés. Et, dans notre Canton par exemple, il y a eu le cas de Von Roll, il y a aujourd'hui le cas de Wenger, il y a d'autres cas que beaucoup connaissent. Je pense qu'il serait intéressant de réfléchir également, dans le cadre du Bureau de développement économique de notre Canton, que l'on mette en place une structure qui intervient auprès des entreprises qui sont en difficultés afin que l'on puisse limiter au maximum la casse, notamment en termes d'emplois.

Pour résumer, satisfaction évidemment des emplois maintenus et créés dans le Canton à travers le programme de développement économique mais, tout de même, soyons attentifs. Considérant l'évolution du marché industriel et la manière dont c'est géré actuellement – puisque la recherche du profit immédiat semble prendre le pas de plus en plus – à long terme, nous risquons fort d'avoir de très mauvaises surprises.

M. Jean-François Roth, ministre de l'Economie: Les députés qui se sont succédé à cette tribune ont exprimé l'essentiel de ce que l'on peut dire et tirer de ce rapport sur la réalisation du quatrième programme de développement économique. J'aimerais toutefois relever que les porte-parole des groupes ont tous déclaré, avec des nuances naturellement, que ce rapport sur la réalisation du quatrième programme leur donnait satisfaction et que la Promotion économique était sur la bonne route. J'aimerais donc en fait prendre cela comme une augure très favorable et pour espérer surtout retrouver cette unanimité du Parlement, de la droite jusqu'à l'extrême-gauche, lorsque nous élaborerons le cinquième programme de développement économique. J'aimerais donc ici remercier les porte-parole des groupes qui se sont succédé à cette tribune, Messieurs Ackermann, Vifian, Wermeille, Kamber et Meury, pour l'appui qu'ils apportent au travail de la Promotion économique cantonale.

Je vais maintenant vous faire part de quelques considérations qui me paraissent, dans ce débat, dignes d'intérêt. Nous vivons une situation préoccupante depuis les années 90 sur le plan économique. En moyenne annuelle, le taux de croissance de l'économie américaine surpasse le taux européen, lequel surpasse le taux de croissance de la Suisse, lui-même supérieur au taux de croissance de l'économie jurassienne. On aurait tort de sous-estimer l'importance que revêt ce phénomène pour notre Canton. Tout d'abord, il signifie que les disparités économiques entre le Jura et la Suisse

s'accroissent. Il traduit ensuite le fait que la position de la Suisse se détériore par rapport à l'Europe. Il met en évidence finalement que l'Europe n'arrive pas à suivre le rythme américain de sorte que l'influence de l'Europe dans le monde diminuera progressivement si ce phénomène devait se poursuivre. Corollaire de tout cela, on ne peut pas exclure l'éventualité qu'à terme l'économie suisse perde pied parce qu'elle n'aura plus les compétences et les moyens technico-financiers pour combattre efficacement la concurrence qui provient de l'extérieur. Et c'est la raison principale pour laquelle la Confédération veut mettre en place une nouvelle politique régionale fondée sur les potentialités de développement de nos régions. Dans ce contexte, il serait dangereux de poursuivre notre action économique comme si nous n'étions pas concernés. Déjà maintenant, le Territoire de Belfort vient de dépasser le Jura sur le plan économique. L'avertissement est donc clair. Cette évolution est d'autant plus inquiétante qu'elle est insidieuse. On n'en ressent les effets que très progressivement de sorte que la décision de réagir risque de venir bien tard si elle vient.

Ensuite, la politique de développement économique suivie jusqu'ici illustre bien le fait que l'aide publique bénéficie – vous l'avez relevé Messieurs les porte-parole des groupes – de manière prépondérante aux entreprises jurassiennes. Il en a d'ailleurs toujours été ainsi. On peut en tirer la conclusion que notre économie fait preuve d'un certain dynamisme, à défaut duquel nous serions privés de création d'emplois. Le rapport qui vous a été présenté met en évidence que la politique de développement économique s'applique de façon uniforme à l'ensemble du territoire cantonal, ce qui montre bien que le dynamisme de l'économie, dont je viens de parler, s'étend lui aussi à l'ensemble de notre Canton. Ainsi se trouvent démentis deux mythes tenaces, à savoir celui qui voudrait que l'aide publique bénéficie avant tout aux entreprises étrangères et celui qui prétend que la politique de développement établit une discrimination entre les régions du Canton.

Troisièmement, les objectifs du programme de développement économique ont été atteints et même dépassés. Il n'en demeure pas moins que la situation économique demeure autant préoccupante qu'il y a sept ans et que la tâche qui se présente devant nous s'annonce ardue. En premier lieu, nous nous trouvons face à une concurrence de plus en plus forte sur le marché des localisations des activités économiques. Ce ne sont plus seulement les régions défavorisées qui se disputent les implantations d'entreprises; les grands centres s'y sont mis aussi, à commencer par Zurich. C'est pourquoi on assiste à un mouvement visant à concentrer les efforts à partir des pôles de développement importants. Et c'est la raison pour laquelle nous étudions la possibilité de nous rapprocher de Bâle, ce qui n'est pas facile mais certainement très profitable, ou de la région lémanique, ce qui est plus facile mais probablement moins bénéfique. En deuxième lieu, la Confédération entend revoir de fond en comble sa politique économique régionale et la concevoir non plus dans la seule optique des régions défavorisées mais dans celle de la relation entre ces régions et les pôles de développement. Cette orientation nouvelle, dont le contenu reste pour le moment peu clair, responsabilisera davantage les cantons et les régions. Il conviendra, comme je vous l'ai dit ce matin dans la réponse à une question orale, d'être particulièrement attentif à l'évolution de ce dossier.

Finalement, nous aurons à réexaminer notre stratégie de développement en fonction de ce que je viens de dire et, bien sûr, du projet «Jura Pays ouvert» si, un jour, il peut éclore. Le

défi à relever est d'importance. Ce sera l'objet du cinquième programme de développement économique qui vous sera soumis dans le courant de cette année 2004.

Le président: Le débat sur le rapport du Gouvernement sur la réalisation du quatrième programme de développement économique est clos.

J'aimerais passer, à ce stade de notre ordre du jour, la parole à Monsieur le vice-président Alain Schweingruber pour l'annonce du premier résultat des élections.

3. Elections au Parlement

4. Elections au Gouvernement

3.1 Président du Parlement

Bulletins délivrés:	60
Bulletins rentrés:	60
Bulletins blancs:	10
Bulletins nuls:	2
Bulletins valables:	48
Majorité absolue:	25

*Pierre-André Comte (PS) est élu par 44 voix; 4 voix épar-
ses.*

M. Alain Schweingruber, deuxième vice-président du Parlement: Monsieur le Président du Parlement, au nom du Législatif, je vous félicite. Je vous souhaite une excellente année parlementaire 2004 et je vous cède la parole. (*Applaudissements.*)

M. Pierre-André Comte (PS), président élu du Parlement: Mesdames, Messieurs, chers collègues, Madame et Messieurs les Ministres, je vous remercie sincèrement de la confiance que vous venez de m'accorder. Par votre décision, me voici donc investi de la plus haute charge de l'Etat, pas n'importe lequel puisqu'il s'agit du Jura, l'objet d'une passion largement partagée. Je mesure l'ampleur des responsabilités qui sont les miennes à partir de ce jour et c'est avec solennité que j'affirme vouloir pleinement les assumer.

Je veux dédier l'hommage que vous me rendez à travers cette élection en premier lieu à mon épouse et à mes enfants, que j'ai si souvent privés de ma présence en raison de mes activités politiques. Je pense ensuite à mes deux parents qui ont fait de moi ce que je suis, à ma famille et à mes amis proches qui m'ont toujours soutenu, aux militants de la cause jurassienne et au mouvement qu'ils m'ont confié, à toutes celles et ceux qui ont à cœur de porter haut la flamme, qu'ils soient du nord ou du sud du Jura.

Elu socialiste, j'adresse mon sentiment de gratitude au Parti socialiste jurassien et à son groupe parlementaire qui m'a désigné pour être son candidat. Il me semble n'avoir jamais failli aux valeurs défendues par la gauche jurassienne et je suis reconnaissant à mes camarades de m'avoir considéré digne de cette nouvelle fonction.

J'accède au «perchoir» du Législatif cantonal exactement vingt-cinq ans après Roland Béguelin. La charge symbolique d'un tel rendez-vous me remplit d'émotion. Ceux-là sont mes exemples, du fond de leurs convictions démocratiques, qui ont placé le Jura au-dessus de tout, lui faisant assumer dans

l'honneur un destin singulier, noble, légitime, inconciliable avec l'abandon.

En cet instant de bonheur, je tourne naturellement mon regard vers la commune de Vellerat, petite parmi les petites mais grande de courage et de fidélité. Ce sont ses gens qui m'ont permis de servir le Jura, ce sont d'abord et aussi eux qui méritent qu'on les honore.

Comme je connais les résultats, je tiens à adresser mes félicitations chaleureuses aux élus de la présente session parlementaire, aux premier et deuxième vice-présidents du Parlement, aux côtés desquels je me réjouis de remplir mon mandat. De même, j'adresse mon message le plus amical à Monsieur le ministre Jean-François Roth, nouveau président du Gouvernement, avec lequel je ne doute pas un instant que nous développerons un plaisir complice de parler et d'agir au nom des intérêts supérieurs de l'Etat jurassien. Je salue également mon camarade Claude Hêche, vice-président de l'Exécutif cantonal, en compagnie duquel je n'ai jamais douté, pour peu qu'on y accorde une priorité absolue, de la capacité du Jura à assurer sa cohésion sociale. Et puis, je ne manquerai pas d'adresser un clin d'œil tout de bonne cordialité aux scrutateurs et scrutateurs suppléants.

Bien sûr, je réitère avec plaisir mes remerciements à Madame Madeleine Amgwerd, présidente sortante, et à Gérard Schaller, dès ce jour ancien président du Gouvernement. Dans des conditions parfois difficiles, ces deux personnalités ont œuvré avec toutes leurs compétences et beaucoup de dynamisme à la conduite des affaires publiques. Je leur en sais gré en votre nom. Enfin, je refuse de sombrer dans l'ingratitude en ne saluant point avec force amitié le Chancelier d'Etat et le Secrétariat du Parlement ainsi que Madame et Messieurs les représentants de la presse.

En 2004, la démocratie jurassienne fêtera son quart de siècle d'existence. Née de l'acte de libre disposition du 23 juin 1974, la République se souviendra de la victoire définitive qui lui assurait l'indépendance et la souveraineté. La souveraineté, notre bien le plus précieux, qu'il faudra défendre avec plus de détermination encore dans les années à venir. C'est là ma première préoccupation alors que la Suisse semble accélérer le mouvement qui tend à réduire le fédéralisme au statut d'un convenable et accommodant alibi.

Le Jura connaît des problèmes économiques. Est-ce à dire qu'il faille accepter qu'on en rit ou qu'on en pleure? Péripétrique disent-ils, excentré proclament-ils, sous-développé prétendent-ils, pour aboutir à la piteuse sentence d'une déconsidération générale. Il nous appartient de les démentir en puisant dans la force intérieure que nous a léguée l'histoire. Si les querelles nous sont familières, la solidarité et la fierté devant l'obstacle le sont davantage. Je crois à mon pays, profondément. Je crois au Jura, définitivement.

Merci à vous, dont je me chargerai, en cette enceinte parlementaire, de défendre les droits au-dessus des clivages partisans, en toute neutralité et sans manquer d'énergie à la tâche. Avec votre aide et à vos côtés, je m'adresse le vœu de pouvoir rapprocher le peuple jurassien de ses institutions, œuvrer au renforcement de sa conscience identitaire comme à la reconnaissance de son aspiration légitime à l'unité sur son territoire historique. Ensemble, bâtissons le Jura de l'avenir, du progrès, un Jura dans lequel la jeunesse identifie son point d'ancrage et son œuvre de référence.

Qu'avec vos familles et vos amis, Mesdames et Messieurs les Députés, Madame et Messieurs les Ministres, vous viviez les plus heureuses fêtes de fin d'année et merci de votre affection. (*Applaudissements.*)

4.1 Président du Gouvernement

Bulletins délivrés:	60
Bulletins rentrés:	60
Bulletins blancs:	9
Bulletins valables:	51
Majorité absolue:	26

Jean-François Roth (PDC) est élu par 49 voix; 2 voix éparses. (*Applaudissements.*)

M. Jean-François Roth, président élu du Gouvernement: Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous adresser, au nom du Gouvernement et en mon nom personnel, mes félicitations et mes vœux dans l'exercice de la haute charge que vous revêtez aujourd'hui. J'y associe tous les élus du jour et ceux qui partent, en particulier Monsieur le président du Gouvernement, notre collègue Gérard Schaller, qui démontre une capacité peu commune à gouverner le bateau et les finances de l'Etat entre des écueils difficiles.

Vous êtes issu, Monsieur le Président, vous l'avez dit vous-même, d'un petit village comme on dit chez nous. A dire vrai, dans le Jura, tout est petit. Nous avons un petit canton, avec une petite capitale, des petits villages avec autant de petits clochers où sonne régulièrement le tocsin régional, de petites entreprises qui réalisent de petits profits ou de petites pertes, de petites montagnes entre lesquelles s'insèrent de petites vallées parcourues par de petites rivières, de petits revenus, de petits hôpitaux avec de gros déficits il est vrai (*ri-res*), de petites églises et même un petit casino. Le Jura serait-il dès lors atteint du syndrome de Peter Pan qui refusait de sortir de l'adolescence, de grandir? Et bien, pas du tout. Il ne tient d'abord qu'à nous d'être grands, pas par la taille mais par nos ambitions, par nos projets, par notre capacité réformatrice et d'adaptation, par nos alliances avec nos amis et nos voisins, par l'envie qu'on pourrait susciter ci ou là et par nos rêves aussi.

Le grand souffle épique de la lutte pour l'indépendance du Jura a montré de quoi les Jurassiens étaient capables, mais il est retombé. Nous fêtons l'an prochain le 25ème anniversaire de la création de l'Etat jurassien. Allons-nous retrouver un souffle nouveau pour faire entrer l'Etat dans un âge adulte en accomplissant les réformes nécessaires et en réalisant les projets aptes à nous hisser sur une courbe plus dynamique de développement? Nous savons que les jeunes Jurassiens ne trouvent pas tous de quoi s'épanouir dans notre région et qu'ils s'en vont ailleurs réaliser leurs aspirations. Nous n'ignorons pas que le vieillissement de la population charrie avec lui des difficultés sérieuses pour notre économie, notre système de sécurité et d'aide sociale et qu'il mine la capacité de l'Etat à fournir les prestations nécessaires.

Face à de telles perspectives, il faut de l'audace. L'année 2004 nous fournira beaucoup d'occasions de le démontrer. Mettre en route «Jura Pays ouvert» qui, en vingt ans, devrait singulièrement améliorer nos conditions de vie dès lors qu'il constitue un vaste programme d'investissements pour rendre le Jura vivant et attractif:

- mettre en route la réforme de la répartition des tâches et des charges entre l'Etat et les communes et favoriser la fusion de communes trop petites et trop nombreuses;
- réformer notre fiscalité trop lourde en l'assortissant de mesures nécessaires d'assainissement de nos finances publiques;

– conduire à terme, sans diversion, la refonte de notre système hospitalier pour ne parler que des plus importants.

Près de trente ans après les plébiscites sur l'indépendance du Jura, nos compatriotes du Jura bernois ne nous ont toujours pas rejoints. Pire, ils ne font même pas mine de vouloir la réunification. Cette situation donne tort aux observateurs de l'époque qui prédisaient la réunion du Jura à l'horizon d'une génération. Du haut de notre souveraineté politique, nous ne comprenons pas les hésitations du Jura bernois et sommes mêmes enclins à diagnostiquer une apathie politique profonde à laquelle le chloroforme de la Berne cantonale ne serait pas étranger. Ne nous vient-il pas à l'esprit d'envisager la possibilité que la cause de cette situation réside aussi pour partie peut-être dans le canton du Jura plutôt qu'ailleurs? La souveraineté politique et l'appartenance à une même communauté, même de destin, ne suffisent pas à réunir des régions. Si la réunification doit un jour se réaliser, ce sera sur la base de considérations politiques, économiques et sociales objectives. Notre rôle est de travailler à l'aménagement des conditions de la réunification et ces conditions passent, j'en suis convaincu, par une amélioration sensible de notre attractivité. De ce point de vue, «Jura Pays ouvert» et les projets que le Gouvernement a programmés pour 2004 et soumis au Parlement servent aussi la réunification du Jura. L'avenir s'avance masqué, mystérieux, porteur de menaces mais porteur d'espérance aussi, sorte de prince du virtuel qui s'étonne de nos craintes alors même qu'il a besoin de nous pour se réaliser pleinement.

L'avenir à façonner requiert de l'audace et de la grandeur. Ce sont les vœux que je forme pour nous-mêmes, pour notre Parlement et le peuple jurassien, pour vous bien sûr Monsieur le Président et que l'année 2004 comble ces vœux. *(Applaudissements.)*

Le président: Merci Monsieur le Président et encore toutes nos et mes félicitations pour votre élection. Je poursuis ce point de l'ordre du jour.

3.2 Premier vice-président du Parlement

Bulletins délivrés:	60
Bulletins rentrés:	60
Bulletins blancs:	16
Bulletins nuls:	2
Bulletins valables:	42
Majorité absolue:	22

Alain Schweingruber (PLR) est élu par 39 voix; 3 voix éparses. (Applaudissements.)

3.3 Deuxième vice-président du Parlement

Bulletins délivrés:	60
Bulletins rentrés:	60
Bulletins blancs:	10
Bulletin nul:	1
Bulletins valables:	49
Majorité absolue:	25

Charles Juillard (PDC) est élu par 43 voix; 6 voix éparses. (Applaudissements.)

4.2 Vice-président du Gouvernement

Bulletins délivrés:	60
Bulletins rentrés:	60
Bulletins blancs:	14
Bulletins nuls:	2
Bulletins valables:	44
Majorité absolue:	23

Claude Hêche (PS) est élu par 42 voix; 2 voix éparses. (Applaudissements.)

3.4 Deux scrutateurs

Bulletins délivrés:	60
Bulletins rentrés:	60
Bulletins blancs:	3
Bulletins valables:	57
Majorité absolue:	29

Sont élus: Jean-Jacques Sangsue (PDC) par 57 voix et Fritz Winkler (PLR) par 51 voix. (Applaudissements.)

3.5 Deux scrutateurs suppléants

Bulletins délivrés:	60
Bulletins rentrés:	60
Bulletins blancs:	8
Bulletins valables:	52
Majorité absolue:	27

Le président: Sont élus Madame la députée Riette Bluat... euh *(rires et applaudissements)*. Bluette, je te demande mille pardons. Elle n'est pas là, heureusement, mais je la verrai ce soir. Sont élus: Bluette Riat (PS) par 52 voix et Bernard Tonnerre (PCSI) par 51 voix. *(Applaudissements.)*

Le président: Mille pardons encore une fois! On vient de me transmettre un billet et je suis assez d'ailleurs et même très content et je vous remercie du résultat: 44 voix. Cela me rappelle la résolution 44 de l'Assemblée interjurassienne *(rires)* et le commando 44! Je vous accorde maintenant une pause de vingt minutes.

(La séance est suspendue durant vingt minutes.)

6. Motion no 723

Réorganisation de l'état civil jurassien: laissons la liberté de choix aux futurs mariés!

Michel Juillard (PLR)

Le 4 février 2003, les communes jurassiennes ont reçu une lettre du Service de l'état civil et des habitants les informant de l'imminence de la nouvelle organisation de l'état civil jurassien. Sont annexées à ce courrier les règles à respecter pour que la salle des mariages de la commune soit agréée par l'autorité de surveillance en matière d'état civil, à savoir que:

1) la salle devra être accueillante, bien éclairée et facile d'accès;

2) elle devra avoir une capacité pouvant accueillir trente personnes au minimum;

3) un mobilier adéquat sera prévu (chaises/fauteuils, table de conférence, pupitre pour l'officier de l'état civil notamment);

4) une ligne pour un branchement informatique sera mise à disposition;

5) la salle des mariages devra être disponible tous les jours de la semaine (à l'exception du samedi et du dimanche) de 9 heures à 18 heures.

Si l'on peut aisément comprendre le souci du chef de ce service, qui souhaite organiser au mieux les mariages dans le Canton, les règles qu'il exige à propos des salles de mariages ne sont tout simplement pas acceptables! Elles sont beaucoup trop contraignantes et il est à craindre que les citoyennes et les citoyens jurassiens ne pourront plus se marier dans le village de leur choix, faute de salle adéquate.

Lors de l'assemblée générale de l'Association des maires d'Ajoie et du Clos-du-Doubs du 31 mars 2003, à l'unanimité, les maires des 36 communes ont décidé de s'opposer aux nouvelles règles concernant les salles communales pour les mariages. Ils l'ont fait savoir au chef du service qui, dans un courrier du 2 juin 2003, renonce à l'exigence de la mise à disposition d'un branchement informatique qu'il n'aurait, selon ses dires, «pas dû faire figurer dans les règles à respecter» mais qui maintient les autres exigences.

Le 4 juin dernier, les comités des trois Associations des maires de la RCJU ont décidé en commun de s'opposer à ces nouvelles directives. Ils sont déterminés à obtenir gain de cause.

Constatant l'opposition massive des communes de l'ensemble de notre Canton envers ces nouvelles directives, nous demandons au Gouvernement d'intervenir auprès du Service de l'état civil et des habitants pour lui faire retirer les règles proposées dans les plus brefs délais. Nous souhaitons que les mariés soient les seuls à choisir le village et la salle dans laquelle ils souhaitent unir leur destinée et qu'ils puissent aussi librement choisir le jour et l'heure de leur mariage civil.

Nous remercions le Gouvernement d'accepter cette motion.

M. Michel Juillard (PLR): Le Parlement a décidé la centralisation de l'Etat civil jurassien, malgré la réticence des officiers d'état civil et l'acceptation, en demi-teinte, des collectivités publiques jurassiennes. Ces dernières ont d'ailleurs très vite déchanté lorsqu'elles ont reçu, le 4 février 2003, une lettre du Service de l'état civil et des habitants qui leur précisait les règles à respecter pour que les salles de mariage soient agréées.

A l'étude de ces directives, force est de constater qu'aucune commune de notre Canton ne possède de salle respectant l'ensemble des normes envisagées.

Interpellé à l'heure des questions orales, le 19 février 2003, Monsieur le ministre Jean-François Roth a prétendu que les règles ne seraient pas appliquées avec trop de rigueur (la règle de caoutchouc à la place de la règle de fer). Cette réponse n'a satisfait que partiellement l'interpellateur et n'a pas été acceptée par les trois associations des maires de notre République qui m'ont demandé d'intervenir à nouveau et de déposer la motion no 723.

Les maires jurassiens ne veulent pas de ces directives. Elles sont trop sévères et la mise aux normes des salles communales ne peut pas se réaliser sans obliger les communes à effectuer des investissements que nos collectivités publiques ne peuvent présentement pas assumer. D'ailleurs, le Service de l'état civil et des habitants ne possède pas non plus de salle aux normes puisque, le 28 novembre dernier, un officier d'état civil de Delémont a célébré le mariage de deux jeunes Portugais dans une des deux salles de conférence de Morépoint-Sud. Salle qui, comme chacun le sait, est des plus solennelles pour y célébrer un mariage civil! A part les mariés (quand même), les témoins, l'officier d'état civil et une partie de la famille, les autres personnes présentes se sont contentées du corridor servant de cafétéria et ont assisté, debout, sans sonorisation ni convivialité, à la cérémonie. On pourrait dire: «faites comme je dis mais pas comme je fais!»

De plus, les nouvelles directives du Service de l'état civil et des habitants sont trop contraignantes pour les futurs mariés. Dans notre région, on ne se marie pas civilement durant les heures d'ouverture des bureaux de Morépoint. Les us et coutumes voient la majorité des mariages civils se célébrer les vendredis ou les samedis, et ceci très souvent dans le village natal de la future épouse. Qui d'ailleurs peut assister à un mariage civil en pleine semaine, durant les heures de travail, en venant parfois de loin, sans subir des préjudices importants? Cette idée ne tient pas debout, elle est mauvaise et il faut l'abandonner!

Mesdames et Messieurs les parlementaires, les demandes présentées par les 83 communes de la République dans la motion no 723 sont pleinement justifiées. Les maires attendent votre soutien. C'est pourquoi je vous demande de soutenir les communes et la liberté des futurs mariés en acceptant cette motion.

M. Jean-François Roth, ministre: Quelques rappels utiles peut-être à l'intention du Parlement puisque vous savez sans doute que nous avons organisé l'Etat civil sur trois districts alors que nous avons encore, il y a deux ans, 47 officiers d'état civil.

Lorsque vous aviez adopté ce décret qui a réorganisé notre Etat civil, il y a une disposition qui figure à l'article 2, alinéa 3, de ce décret et qui dit la chose suivante: «Pour la célébration du mariage, l'officier de l'état civil se déplace dans la commune choisie par les futurs époux pour autant que la salle soit agréée par le Service de l'état civil et des habitants». Donc, c'est le Parlement qui a adopté ce décret.

Nous avons, par rapport aux exigences fixées par le Service cantonal de l'état civil, consulté les communes. Ces exigences portaient sur plusieurs points que Monsieur Juillard rappelle d'ailleurs dans sa motion:

– la salle doit être accueillante, bien éclairée, facile d'accès: cela ne devrait pas poser quand même des problèmes insurmontables;

– elle devrait avoir une capacité pouvant accueillir trente personnes au minimum; c'est peut-être ce point-là qui présente le plus de difficultés;

– un mobilier adéquat sera prévu: chaises, fauteuils, table de conférence, pupitre pour l'officier de l'état civil notamment;

– une ligne pour un branchement informatique: cette exigence a été retirée en cours d'exercice;

– la salle des mariages devra être disponible tous les jours de la semaine, à l'exception du samedi et du dimanche.

Nous avons consulté les communes, comme je vous le disais, sur ces points-là. Sur 83 communes, 62 ont répondu et 21 n'ont pas donné suite; 47 communes ont répondu qu'elles avaient une salle de mariage à disposition qui correspondait à ces normes et 15 communes ont répondu qu'elles n'avaient pas de salle de mariage qui répondait à ces critères. Mais 47 communes disposaient d'une salle conforme.

Alors, pourquoi est-ce que, dans le fond, le Service cantonal de l'état civil, qui a fixé ces exigences puisqu'il en avait la compétence sur la base du décret, a fixé ces règles? Et bien, vous l'avez dit vous-même, de plus en plus on assiste en fait à des mariages civils plutôt qu'à des mariages religieux et les gens qui viennent se marier, les futurs époux, sont accompagnés de toute une cohorte qui représente la famille, les amis, etc. Ensuite, il était simplement admis – d'ailleurs on l'avait entendu dans le débat – que le mariage était une institution sérieuse et qu'en fait nous ne pouvions plus marier entre la machine à écrire et le frigo et qu'il fallait pouvoir accueillir ces personnes dans un lieu plus ou moins conforme à la dignité de l'institution que représente le mariage.

Alors, vous avez fait une digression dans votre développement s'agissant de la salle des mariages à Delémont. Je ne connais pas le cas de ces deux époux portugais. La salle de mariage à Delémont se situe bien à Morépoint E; c'est la grande salle qui, après avoir enlevé les paravents, servait notamment de salle de séance à la CGF à l'époque, quand elle ne siégeait pas encore ici à l'Hôtel du Parlement, qui siège d'ailleurs encore là. Donc, quand il y a affluence, c'est la salle qui est normalement affectée aux mariages. Qu'on ne trouve pas beaucoup de solennité à cette salle, je veux bien mais je vous signale que le Gouvernement est logé depuis vingt ans maintenant dans un bâtiment qui est encore sans doute moins solennel que celui-là; l'administration y siège. A Morépoint E, là où vous avez en fait maintenant adressé ces critiques, le Parlement a eu sa salle de séance pendant quelques années et, malheureusement, nous ne disposons pas de quelque chose de plus convenable, en tout cas à vos yeux, à Delémont. Je ne sais pas si, pour l'occasion, on a eu recours à une salle plus petite; cela, je ne peux pas vous le dire. Mais, normalement, c'est quand même comme cela mais savez-vous qu'il y a quelquefois des mariages qui voient affluer une centaine de personnes et c'est vrai ce que vous dites, même cette salle n'est pas apte à absorber cette affluence et, quelquefois, il y a des personnes qui se trouvent dans le hall de Morépoint E. Ce hall est affecté à la cafétéria et c'est un lieu quand même aussi où le Gouvernement a reçu des ambassadeurs, même dans la cafétéria voyez-vous. Donc, ce n'est quand même pas un site complètement dénué de dignité. Voilà pour la situation actuelle.

Maintenant, peut-être venons-en aux chiffres et, là, je vous prie peut-être de considérer aussi ceci. Après cinq mois d'activité, pour les trois nouveaux offices de l'état civil dans les districts (Delémont, Porrentruy et Saignelégier), on obtient les statistiques suivantes:

– 72 mariages ont été célébrés dans le district de Delémont: 70 en ville de Delémont et 2 dans deux autres communes du district;

– 38 mariages l'ont été dans le district de Porrentruy: 34 en ville de Porrentruy et 4 dans quatre autres communes;

– 18 mariages l'ont été dans le district des Franches-Montagnes: 13 à Saignelégier et 5 dans trois autres communes du district.

Alors, il ne faut pas venir dire que c'est parce que, précisément, on a refusé des salles. Je vous l'ai dit, il y en a 47

qui sont dispersées sur le territoire et qui correspondent aux normes mais, en fait, on voit que les mariages se concentrent quand même, de par la volonté des époux ou sur les propositions qui sont faites, dans les chefs-lieux de district.

Maintenant, qu'est-ce qui se passe par rapport à cette situation? Le Service de l'état civil n'a pas été interpellé par des fiancés concernant un refus de célébration de mariage dans une de nos 83 communes. Et puis, je ne pense pas qu'il le soit un jour étant donné, encore une fois, que les trois chefs d'office font preuve de beaucoup de compréhension et de beaucoup de souplesse dans l'appréciation – comme je vous l'avais d'ailleurs dit – de ces salles de mariage disponibles.

Les mariages peuvent être, c'est vrai, célébrés du lundi au vendredi entre 9 heures et 18 heures. Cette plage horaire permet aux officiers d'état civil de célébrer les mariages durant les heures de présence ordinaires et ne provoquent pas non plus de frais administratifs et salariaux supplémentaires. Précisément, je crois qu'il y a, avec cette plage, suffisamment de place pour célébrer ces mariages.

Pour information, les trois offices de l'état civil du Jura bernois restructurés (Moutier, Courtelary et La Neuveville) ne célèbrent pas non plus, bien sûr, des mariages le samedi ou même le dimanche.

Alors, vous voyez, Monsieur le député Juillard, le Gouvernement propose de transformer votre motion en postulat et je vous demande de vous rallier finalement à cette solution de bon sens. Vous avez confié au Service de l'état civil le soin de dire, dans le fond, où devaient se célébrer les mariages. C'est ce que vous avez fait, si vous avez lu l'article 2 du décret, en lui demandant d'agréer ces salles. Le Service de l'état civil ne peut pas tomber dans l'arbitraire; il faut bien qu'il fixe un cadre.

Vous nous demandez de retirer ces règles. Bon, encore une fois, elles ne semblent pas présenter quand même des difficultés insurmontables ou peut-être la question des trente personnes mais on a aussi fait preuve de beaucoup de souplesse. Et puis, ce que je vous demande, c'est qu'on attende jusqu'à la fin de cette année 2004, parce qu'on a seulement maintenant six mois d'expérience, pour faire le point et le bilan et qu'on voit, à ce moment-là, s'il y a lieu de donner des orientations et des directives différentes, non pas sur la structure de notre état civil (il est maintenant en place et fonctionne) mais sur les directives adressées aux communes pour la mise à disposition d'une salle. Quoi qu'il en soit, retirer ces règles ne changerait rien parce que c'est le décret qui fait obligation au Service de l'état civil d'agréer ces salles. Il devrait de toute façon en édicter quelques-unes pour ne pas tomber dans l'arbitraire.

Je vous propose donc d'aller jusqu'à la fin 2004, de regarder comment la situation se déroule jusque-là et on fera le point. Et comme – si vous acceptiez par exemple cette transformation en postulat – on doit, au terme d'une année, établir un rapport, celui qui vous serait adressé constituerait en fait l'état de fonctionnement du système qui est mis en place. Mais, encore une fois, c'est un système qui correspond quand même à certaines données objectives et qui devrait nous permettre de faire fonctionner ces nouveaux offices de l'état civil.

Le président: Monsieur le Député, acceptez-vous la transformation de votre motion en postulat?

M. Michel Juillard (PLR): Non et je souhaite m'exprimer.

Le président: Vous avez la parole.

M. Michel Juillard (PLR): Monsieur le ministre Roth vient de nous donner un bilan qui, si je ne fais erreur, comporte une petite faute chronologique. Il est vrai que les communes ont été consultées pour savoir si elles avaient une salle à disposition pour les mariages. Cette demande est venue, si mes souvenirs sont bons, au mois de février alors que les directives sont venues plus tard. Cela signifie que la statistique qui est donnée est peut-être juste mais elle ne correspond pas aux discussions qui ont eu lieu dans le cadre des trois associations des maires. Vous avez pu lire dans la presse qu'elles se sont érigées en faux contre les règles qui ont été proposées.

Vous dites qu'il ne faut pas tomber dans l'arbitraire mais le Service de l'état civil et des habitants y est tombé pleinement! Il n'y a pas eu de concertation avec les communes pour savoir quelles sont les règles qui pouvaient être adoptées. Quand on demande aux communes d'avoir une salle qui doit être à disposition du lundi au vendredi uniquement dans le but d'y faire des mariages, aucune commune ne peut accepter cela. C'est juste que le principe de la liaison informatique a été retiré, c'est vous-même qui nous l'avez dit, Monsieur Roth, à la tribune de ce Parlement mais les communes jugent que les autres conditions sont aussi trop contraignantes.

Au niveau des chiffres que vous nous avez donnés – 72 mariages à Delémont (70 en ville de Delémont et 2 ailleurs), 38 mariages à Porrentruy (34 et 4), 18 aux Franches-Montagnes (13 et 5) – cela me paraît évident mais les dés sont pipés puisque les gens ne peuvent se marier le samedi qu'à Porrentruy, qu'à Delémont et qu'à Saignelégier. C'est la règle qui est imposée. Donc, si les chiffres étaient différents, je serais vraiment étonné. Il est évident que si l'on oblige les gens à se marier à Delémont, à Porrentruy et à Saignelégier le samedi, il y aura plus de mariages dans ces trois lieux qu'ailleurs. Je ne peux donc pas accepter de but en blanc vos arguments.

Je dirais simplement que l'heure n'est pas au refus des responsabilités. Je ne suis pas de ceux qui changent d'avis devant le risque d'un échec politique, surtout si je défends les libertés individuelles, celles que nos concitoyennes et nos concitoyens appellent de leurs vœux et pour la défense desquelles nous avons finalement été élus dans ce Parlement.

La motion no 723 demande que le Gouvernement interviene auprès du Service de l'état civil afin qu'il retire ses règles, quitte à en négocier de nouvelles avec les communes, ceci dans les plus brefs délais parce qu'effectivement si le Service de l'état civil n'a pas de réclamations, les communes en ont de la part de leurs citoyennes et citoyens. Bien des gens sont venus me dire qu'ils auraient voulu se marier dans la commune de leur choix mais qu'ils ne peuvent pas. Et cela, pour les maires, ce n'est pas acceptable.

La demande que l'on exerce par le biais de cette motion est pertinente et s'appuie sur la volonté des trois associations des maires. Cela représente quand même les 83 communes de notre Canton.

La motion no 723 demande également que l'on laisse la liberté aux futurs époux de choisir le village et la salle dans laquelle ils souhaitent unir leur destinée ainsi que le jour et l'heure de leur union. Quoi de plus normal que cela! Jusqu'à l'établissement de ces nouvelles règles, tout le monde pratiquait ainsi et tous ceux qui se sont mariés étaient contents de la faire de cette manière-là. Alors, pourquoi vouloir cham-

bouler des coutumes qui sont établies pour ne rien proposer de mieux?

Fort de mes propos antérieurs, vous aurez compris que je ne suis pas d'accord de transformer cette motion en postulat. J'invite tous mes collègues parlementaires à soutenir les communes jurassiennes dans leurs revendications et à partager ma conviction à propos des libertés de choix dans un moment important et solennel de la vie qu'est celui de la création de la famille. D'ailleurs, je crois que tous les partis politiques accordent d'habitude leur soutien aux familles, en tout cas avant les élections! Je vous demande donc ce matin de voter la motion que je défends avec force et conviction et je vous en remercie par avance.

Le président: Je rappelle ici que la motion étant combattue, la discussion générale aurait dû être ouverte. Demandez-vous à s'exprimer?

M. Jacques Riat (PS): Le groupe socialiste, en tout cas une partie... (*rires*) (j'ai cru comprendre qu'il commençait à y avoir des doutes dans les bancs)... va appuyer la motion Juillard. En tout cas, je vais l'appuyer aussi s'agissant du problème de la salle des mariages mais d'abord en émettant les réserves suivantes.

Il ne s'agit pas de laisser une liberté de choix absolue aux futurs mariés sinon il faudra marier certains couples à minuit à la pleine lune! Il ne s'agit pas non plus de remettre en cause fondamentalement l'organisation décidée il y a peu de temps.

Il faut sortir néanmoins de l'impasse suivante, relevée par Michel Juillard: certaines communes n'ont pas de salle qui réponde aux exigences disproportionnées posées par le Service de l'état civil alors que les couples, souvent, préfèrent se marier dans leur village, s'accommodant de la salle à disposition. La seule manière de sortir de cette impasse est de laisser une certaine liberté de choix. Il est tout à fait possible de mettre un peu de souplesse dans l'organisation de ces mariages. Le mariage doit rester un événement et une fête. Il n'est pas possible d'accepter de faire échouer ce moment important sous l'angle des rapports familiaux et sociaux. Ce sera le sens de l'appui de la motion du groupe socialiste ou d'une bonne partie du groupe.

M. Pascal Prince (PCSI): La motion qui nous est soumise nous semble être prématurée. Les effets de la réorganisation du Service de l'état civil que le Parlement avait décidée en 2001 ne sont pas encore clairement classifiables. Il est imaginable que tout ne soit pas encore parfait et si le tableau dépeint par l'auteur était à ce point mauvais, des mesures correctrices devraient effectivement être prises.

Les exigences que le service pose sont la principale cause de grippage dans la nouvelle organisation. Il est de prime abord possible d'entrevoir des problèmes sans être à ce point critique pour empêcher une cérémonie d'avoir lieu.

Ainsi, les plages horaires ne paraissent pas forcément adaptées à ce genre de cérémonies, l'obligation de pouvoir permettre à trente personnes de se retrouver dans la même salle, voire la facilité d'accès qui semble sous-entendre permettre à des personnes handicapées d'y assister, devraient être des buts mais pas une cause sine qua non.

Selon nos renseignements, aucune cérémonie n'a été, à ce jour, interdite pour l'une ou l'autre des exigences qui n'aurait pas été respectée. Le seul problème réel qui pourrait se poser serait une application stricte de ces règles, ce qui se-

rait une méthode hautement dommageable pour l'image de marque d'un Jura accueillant.

Cependant, et c'est là un regret que nous nous permettons d'émettre, certaines communes oublient ou ne portent pas une attention assez grande aux détails que les exigences du service tentent de mettre en exergue pour des cérémonies hautement symboliques. L'importance de l'acte qui s'y déroule ne devrait échapper à personne et un cadre de qualité est nécessaire.

Selon notre appréciation, l'intérêt des futurs mariés doit être pris en compte avant tout. Chacun étant différent, les volontés des uns qui désirent se marier dans une certaine intimité ou dans un village précis devraient pouvoir être satisfaites tout autant que celles de ceux pour qui la cérémonie devant l'officier d'état civil sera le point de départ d'une grande réunion festive.

Il faut prendre du recul temporel pour réellement apprécier l'évolution du service de l'état civil avant de porter un jugement définitif mais probablement injuste. Cela permettra aussi de découvrir peut-être d'autres besoins.

Par exemple la nécessité de mettre à disposition un matériel de type microphone adapté aux besoins de telles cérémonies nous semble indispensable. Si le service revendique de la place pour trente personnes, elles doivent aussi pouvoir profiter du message transmis à l'assemblée par l'officier de l'état civil qui procède au mariage.

Nous reconnaissons donc le fond du problème soulevé par le motionnaire mais nous en demandons la transformation en postulat pour les raisons que nous venons de développer. Nous refuserons probablement par contre la motion au cas où le motionnaire la maintiendrait.

Le président: Merci Monsieur le Député. La question a déjà été tranchée par le motionnaire.

Mme Germaine Monnerat (PDC): Le groupe PDC a étudié la motion no 723 concernant la réorganisation de l'état civil jurassien. Il s'opposera à la motion. En effet, le motionnaire va trop loin dans ses exigences. On imagine mal que les futurs époux puissent choisir le jour et l'heure de la célébration du mariage. Par contre, le postulat pourrait être accepté par une partie du groupe car, lors de la révision du décret, on nous avait promis que les mariages pourraient être décentralisés.

Or, les exigences des nouvelles directives sont telles que trop de petites communes par exemple ne possèdent pas de salle conforme. Or, il nous semblerait que les couples devraient pouvoir se marier dans les salles mises à disposition par la commune de leur choix. Si une petite salle dans leur village leur convient, je ne vois pas ce qui pourrait les empêcher de se marier. Je peux vous assurer que la réussite du mariage ne dépend pas de la grandeur de la salle où les époux se sont mariés!

Pour toutes ces raisons, une partie du groupe PDC accepte le postulat.

M. Jean-François Roth, ministre de l'Economie: Je voudrais quand même relever à l'intention du Parlement que Monsieur Juillard, dans sa motion, non seulement demande qu'on retire ces règles mais souhaite «que les mariés soient les seuls à choisir le village et la salle dans laquelle ils souhaitent unir leur destinée et qu'ils puissent aussi librement choisir le jour de leur mariage civil». Mais cette exigence ne

va pas parce qu'il faut parler franc: la réorganisation de l'état civil qui, finalement, est une rationalisation qui était voulue aussi comme cela, est une réforme d'un système qui avait pris de l'âge et qui n'était plus compatible avec le fait que les taux d'activités ne professionnalisaient pas suffisamment cette fonction. Cette réorganisation a aussi eu des effets d'économies pour l'Etat. Pas encore maintenant puisqu'on a dû engager du personnel pour la ressaisie des données, comme c'était d'ailleurs prévu, mais cela en aura pour le futur. Donc, on ne peut pas non plus admettre finalement que le système qu'on a mis en place offre – alors qu'avant on avait 47 ou 48 officiers d'état civil sur l'ensemble du territoire – les mêmes avantages de proximité. Cela, à l'époque où l'on a traité ce dossier et où l'on a décidé au Parlement, tout le monde le savait.

Alors, on ne peut pas venir dire maintenant que les fiancés doivent pouvoir se marier à n'importe quelle heure du jour et de la nuit. D'ailleurs, comme on l'a dit, on a aussi quand même pas mal de fantaisie dans ce domaine-là et nous ne pouvons pas non plus mettre des officiers d'état civil à disposition dans n'importe quelle circonstance et n'importe comment.

Donc, encore une fois, je pense que c'est trop contraignant ce que vous demandez, Monsieur Juillard, et je prie le Parlement de transformer cette motion en postulat. Avec ce bilan, cas échéant, si on devait finalement transformer les règles, et bien on consultera les communes. Cela, c'est bien évident puisqu'il semble qu'il y ait eu une lacune dans l'établissement des règles du Service de l'état civil. Nous allons le faire et je vais donner des instructions dans ce sens-là.

S'agissant de la famille, on peut bien penser – Madame Monnerat l'a rappelé – que ce n'est naturellement pas la salle qui fait la réussite du mariage, comme elle l'a dit, mais je ne vois pas trop ce qu'une salle de mariage a à faire avec la famille. Enfin, généralement, on ne fait pas les enfants dans la salle de mariage! (*Rires.*) C'est un acte totalement indépendant de cela et il ne faut quand même pas culpabiliser les députés à ce sujet.

Le président: Par ma faute, Monsieur le député Juillard, vous avez parlé trop vite tout à l'heure. Donc, je répare ma faute. Acceptez-vous la transformation en postulat?

M. Michel Juillard (PLR): Je voudrais m'exprimer.

Le président: Je vous accorde cette possibilité puisque, par ma faute encore une fois, vous auriez dû parler à la fin de la discussion générale.

M. Michel Juillard (PLR): Merci Monsieur le Président de me permettre de m'exprimer après les prises de position de mes collègues.

Sur le fond, je vois que nombre de mes collègues acceptent les propositions contenues dans la motion qui est soutenue par l'ensemble des maires. Ils veulent simplement que les règles soient modifiées parce qu'elles sont trop contraignantes pour ce qui est des salles.

Maintenant, on m'a peut-être mal compris. Quand je demande la liberté quant au jour et à l'heure, je n'ai jamais dit que c'était en dehors des heures possibles. On n'a jamais dit qu'on voulait se marier à 2 heures du matin! Il faut quand même rester clair. Les personnes qui veulent se marier peuvent choisir le jour; elles peuvent déjà le faire aujourd'hui

puisque c'est ouvert du lundi au vendredi et qu'elles peuvent encore le faire le samedi; donc, elles ont déjà un choix. Le problème, c'est de savoir où elles veulent se marier et je crois que Madame Monnerat a dit clairement les choses: il y a des gens qui veulent, encore aujourd'hui, se marier dans les villages, dans des petites salles et les règles qu'on impose ne le leur permettent plus.

Donc, il faut modifier les règles et, pour ce faire, il faut si possible avoir une base claire et, pour nous, la motion était plus importante que le postulat. Les maires m'ont chargé de défendre la motion. Je la maintiens.

Au vote, la motion no 723 est acceptée par 30 voix contre 24.

7. Question écrite no 1801

Adhésion aux chartes européennes de l'autonomie locale et de l'autonomie régionale

Pierre-André Comte (PS)

Parmi les priorités du Conseil fédéral pour 2003 figure l'adhésion de la Suisse à la Charte européenne de l'autonomie locale. Création du Conseil de l'Europe (1985), cette charte énonce les principes fondamentaux de l'autonomie locale, définit la portée du droit des collectivités à agir aux conditions locales, vise à protéger leurs limites territoriales, ou a encore pour objectif d'assurer à ces collectivités les ressources financières suffisantes dans des conditions qui ne portent pas atteinte à leur autonomie.

Le droit communal relevant strictement de la compétence des cantons, ces derniers ont longtemps rechigné à accepter que la Confédération puisse en quelque sorte se substituer à eux en signant seule cette Charte. La question semble d'ailleurs avoir été vidée en regard du respect de l'autonomie communale, laquelle trouve une consécration durable dans la jurisprudence du Tribunal fédéral.

Alors qu'une autre charte européenne, celle-ci portant sur l'autonomie régionale, par analogie à celle des cantons, est portée à l'agenda 2004 du Conseil de l'Europe et qui ne sera valable que pour les pays ayant ratifié la Charte de l'autonomie locale, il est intéressant de connaître la position du Gouvernement à ce sujet.

A l'heure où, à contre-courant de ce qui se passe en Europe en matière de décentralisation des pouvoirs, la Suisse s'installe dans un mouvement contraire, le canton du Jura ne pourrait-il pas s'intéresser de près à la question et, le cas échéant, s'engager afin de promouvoir le principe d'autonomie locale et régionale, garant de la souveraineté cantonale?

Réponse du Gouvernement:

Le Conseil fédéral devrait, avant la fin de l'année, accepter le message relatif à l'adhésion de la Suisse à la Charte européenne de l'autonomie locale. Les cantons suisses, réunis au sein de la Conférence des gouvernements cantonaux, ont accepté le principe de cette adhésion. La signature de la charte devrait intervenir début 2004, avant transmission au Parlement. C'est à l'issue de la procédure parlementaire qu'aura lieu la ratification proprement dite.

Le Gouvernement jurassien se réjouit de voir la Suisse adhérer enfin à une charte qu'il avait soutenue en 1986 déjà, à l'époque de la première consultation relative à cet objet, et rappelle que le Jura a été un des seuls cantons à adresser

directement aux autorités fédérales un message de soutien à cet effet.

Le Gouvernement est d'avis que, au nom de son histoire, le Jura se doit de soutenir toute initiative allant dans le sens de l'autonomie locale et régionale.

M. Pierre-André Comte (PS): Je me déclare satisfait de la réponse du Gouvernement.

8. Question écrite no 1802

Conditions de détention des chevaux

Charles Juillard (PDC)

Lors du dernier Marché-Concours de Saignelégier, le conseiller fédéral Joseph Deiss a déclaré qu'il entendait prolonger l'échéance du délai de mise en application des nouvelles directives concernant la détention des chevaux. En effet, la prime de garde des juments en particulier était subordonnée à la mise aux nouvelles normes: 12 m² par jument et en liberté dans cet espace. (A noter qu'une fois de plus on se préoccupe davantage du traitement des animaux sans se soucier des conditions d'existence de certaines familles!)

Cette condition avait été imposée par la Confédération à la suite d'articles de presse mensongers publiés par des organisations de protection des animaux en Suisse allemande.

Ces nouvelles dispositions auraient du entrer en vigueur le 1er janvier 2004, ce qui aurait provoqué un problème très important pour nombre d'éleveurs jurassiens. En effet, ceux-ci auraient du consentir à des adaptations de leurs écuries alors que d'importants investissements avaient été rendus nécessaires dernièrement par la nouvelle politique agricole.

Etant admis que certaines améliorations seront nécessaires quand bien même la situation n'est de loin pas aussi grave que certains milieux l'ont décrit, une période d'adaptation est indispensable en particulier après une année 2003 particulièrement difficile pour l'agriculture jurassienne.

Le groupe PDC demande au Gouvernement:

– A-t-il été informé officiellement de ce report par les services de la Confédération?

– Dans le cas contraire, est-il prêt à intervenir sans délai auprès des services de Monsieur le conseiller fédéral Deiss afin qu'ils donnent les instructions relatives aux propos tenus lors du Marché-Concours?

– Les services de l'administration jurassienne ont-ils été nantis de ce report de sorte qu'ils ne fassent pas preuve d'excès de zèle en la matière?

Réponse du Gouvernement:

Remarques préliminaires

Il n'est, pour l'heure, pas interdit, selon la législation sur la protection des animaux, de détenir des chevaux à l'attache. La révision de la législation en la matière (loi et ordonnance) est actuellement gelée par le Conseil fédéral aussi longtemps que le peuple ne se sera pas prononcé sur les initiatives pendantes. Ce qui pourrait changer suite à cette révision, c'est l'intégration dans l'annexe de l'ordonnance sur la protection des animaux (RS 455.1) des directives sur la détention des chevaux édictées par l'Office vétérinaire fédéral

(800.106.06(2)). Cette modification rendrait obligatoire, entre autres, la détention des chevaux en boxes.

Les exigences supplémentaires qui seraient imposées pour l'octroi de la contribution pour la préservation de la race des Franches-Montagnes iraient donc au-delà des exigences de la législation sur la protection des animaux.

Réponse à la question 1

Non seulement le Gouvernement n'a pas été informé officiellement de ce report mais il n'a pas été informé officiellement de la mise en application de la mesure elle-même. En effet, à ce jour, aucun document officiel n'indique que la contribution pour la préservation de la race des Franches-Montagnes serait soumise à des conditions d'octroi plus strictes que jusqu'à présent. Renseignements pris auprès de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et de la Fédération suisse du Franches-Montagnes (FSFM), une décision aurait bien été prise dans ce sens par ces deux institutions. La FSFM, qui est l'instance chargée d'exécuter la mesure, devrait d'ailleurs envoyer sous peu un courrier aux services cantonaux chargés des contrôles PER (prestations écologiques requises) pour les inviter à effectuer les contrôles nécessaires.

Réponse à la question 2

La version écrite du discours de M. Deiss lors du Marché-Concours de Saignelégier mentionne bien que «(...) les primes spéciales destinées aux juments d'élevage seront maintenues» mais ne fait pas allusion aux directives concernant la détention des chevaux.

Dès réception du courrier que devrait envoyer la FSFM, le Gouvernement interviendra au besoin auprès des services de M. Deiss pour demander des délais transitoires acceptables pour les éleveurs. En effet, la rentabilité déjà précaire de

l'élevage chevalin serait par trop aggravée dans certaines exploitations si des délais de mise aux normes suffisamment longs n'étaient pas accordés. De plus, le risque de voir le nombre de juments Franches-Montagnes diminuer au profit de productions agricoles déjà excédentaires est bel et bien réel.

Réponse à la question 3

L'administration jurassienne n'a pas été mieux informée que le Gouvernement dans cette affaire. Quoiqu'il en soit, il est peu probable que la tâche de contrôle soit dévolue à l'administration; cas échéant, elle l'assumerait avec discernement.

M. Charles Juillard (PDC): Je suis satisfait.

9. Question écrite no 1804

Les moins de 30 ans face à l'emploi: état des lieux et actions à entreprendre

Emilie Schindelholz (CS-POP)

(Ce point est renvoyé à une prochaine séance.)

Le président: Je me permets, Mesdames et Messieurs, chers collègues, d'interrompre la séance de notre Parlement et de vous proposer de la reprendre à 14.30 heures. Je souhaite à toutes et à tous un excellent appétit.

(La séance est levée à 12 heures.)